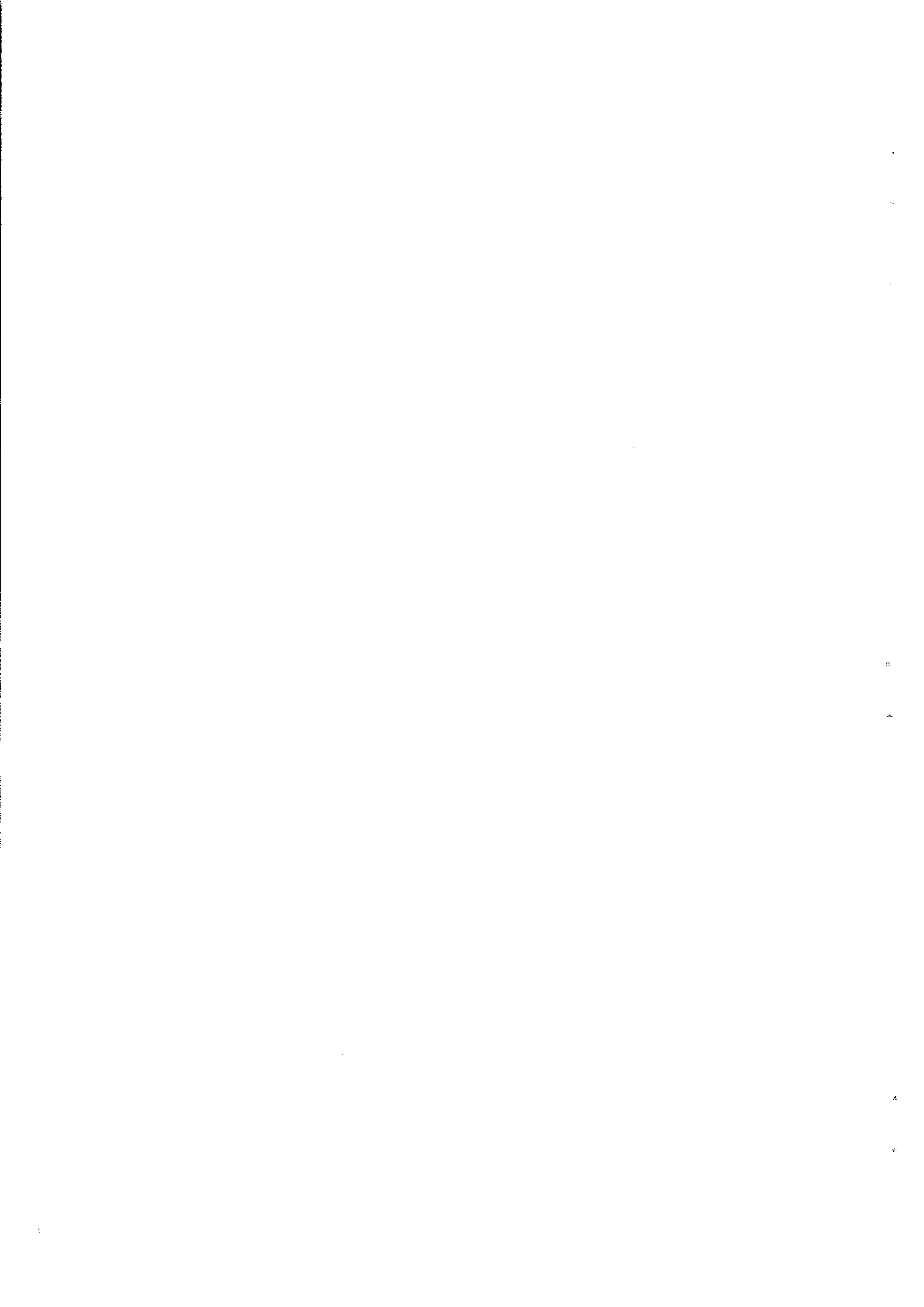


# **INFO VALENCE**



**Bulletin Municipal  
ETE 2005**





# LE SOMMAIRE

## Etat-Civil/le Mot du Maire

Page 1

Notre facteur

Page 2

Comptes-rendus

Page 3

A noter/agenda

Page 8

Savoir vivre/pêle-mêle

Page 10

PC/DT

Page 14

Cambriolages-Profanations

Page 16

Aqui'Brie

Page 17

Vie associative

Page 21

Nos sportifs...

Page 29

## Vœux du Maire

Page 30

Nos Aînés

Page 32

Chasse à l'œuf/Déportés  
L'Appel du 18 juin

Page 33

Fête communale

Page 34

8 mai

Page 35

Cannes 2005

Page 36

Les chemins

Page 37

Une page d'histoire

Page 39

Nos commerçants

Page 50

Saint- Nicolas

Page 51

Le site de la Mairie est arrivé...  
consultez-le sur

[www.mairievalenceenbrie.fr](http://www.mairievalenceenbrie.fr)



## ETAT-CIVIL

### Naissances :

Romain BONNET né le 21 décembre 2004  
Titouan VAN ROMPAEY né le 22 février 2005  
Félicitations aux heureux parents

### Mariages :

Patricia REDON et Laurent JUMEAU le 28 mai 2005  
Félicitations aux mariés

### Décès :

Mađeleine JACQUET décédée le 1<sup>er</sup> Mai 2005  
Mađeleine THENARD décédée le 2 juin 2005  
Toutes nos condoléances aux familles

## RESULTATS DU REFERENDUM

Inscrits :	434
Votants :	329
Exprimés :	322
OUI :	126
NON :	196
Nuls :	7

Directeur : Serge VAUCOULEUR,  
Rédacteur : Liliane FAURE,  
Editions : Mairie de Valence-en-Brie  
Photos : Liliane FAURE,  
Commission : Marie-Thérèse DEBRAY, Annie DUBREUIL, Marc TOUSSAINT  
Conception, édition : Angélique BISCHOFF

Photos de couverture : Dominique Aufradet

## LE MOT DE MAIRE

Le premier semestre est constitué de réunions importantes permettant de construire le budget de l'année qui a été voté à l'unanimité.

Bien que des travaux et des réalisations importantes aient été entrepris au cours des dernières années c'est avec plaisir que nous vous confirmons qu'il n'y aura aucune augmentation des impôts communaux pour la dixième année consécutive ceci grâce à une gestion rigoureuse respectant les prévisions et engagements.

### Travaux

*Rue Max Lafont* : chantier achevé avec le gravillonnage réalisé sur cette partie. Dommage que les intempéries aient retardé la livraison.

*RN 105 (rue Octave Rousseau)* la chaussée est refaite avec un enrobé phonique qui atténuera les nuisances sonores apportant ainsi une meilleure qualité de vie aux riverains.

Nos perspectives 2005 prévoient

### Le devenir de l'ancienne école :

*Les salles de classe* vont être aménagées (chauffage, électricité, sanitaires, gros oeuvre) et seront proposées aux associations.

*Le préfabriqué* sera déplacé et déposé dans la cour.

Un dossier de subvention a été déposé en préfecture pour le financement global.

**La ligne de transport express Montereau/Melun** sera mise en service à la fin de l'année.

Un contrôle de sécurité effectué nous oblige à procéder à une remise aux normes de la **Salle Marius Albert** : rénovation de l'électricité, du plafond. Afin de regrouper les interventions des corps de métier et dans un souci d'efficacité nous allons procéder à :

*l'agrandissement de la cuisine ;*

*la modification des sanitaires,*

*la construction d'un local de rangement.*

Nous avons déposé aux Conseils Général et Régional une demande de financement pour l'ensemble de ces travaux non prévus initialement pour l'année 2005.

Provisoirement nous sommes contraints de reporter à une échéance ultérieure les aménagements prévus sur le stade.

Sur une note moins optimiste je suis consterné de constater que les rues bien que régulièrement nettoyées soient sales quelques heures seulement après le passage des employés communaux..

Pour terminer j'ai le plaisir de vous faire savoir que le bureau de poste est maintenu (tout au moins pour l'instant) sur notre commune.

Je vous souhaite à tous d'agréables et reposantes vacances.

Serge VAUCOULEUR

## MERCI AUX VALENCOIS ET VALENCOISES

Qui ont facilité la tâche de notre facteur en indiquant lisiblement leur nom sur leur boîte aux lettres.

Depuis mi-mars 2005 , un nouveau facteur distribue le courrier sur la commune de Valence-en-Brie ; continuons à lui faciliter son travail en indiquant votre nom sur votre boîte aux lettres ; le premier jour il a terminé très très tard sa tournée mais il s'est très vite habitué à nos rues et ruelles. et connaît la plupart de ses habitants.

Présentons le : *Jean René DELOLMO*



Il a travaillé plusieurs années à Montereau et c'est lui qui a demandé le secteur de Valence en Brie.

Profitions de cette occasion pour rappeler les horaires de la poste :

HORAIRES DU BUREAU DE....	
<u>Levée du courrier :</u>	
* du lundi au vendredi	à 15 h 00
* le samedi	à 12 h 00
<u>Ouverture du guichet :</u>	
* du lundi au vendredi	de 8 h 45 à 12 h et de 14 h 45 à 17 h
* le samedi	de 8 h 45 à 12 h
Numéro de téléphone : 01.60.57.50.55	

POSTE

Liliane FAURE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2005

Présents : Mrs VAUCOULEUR, POULAIN, GODRY, BRUNEAU, ROUSSEAU, LUZU, PIERUCCI, TISSIER, Mmes FAURE et DUBREUIL

Absents avec pouvoir :

Mr DEBRAY pouvoir à Mr LUZU  
Mr TOUSSAINT pouvoir à Mme FAURE  
Melle DEBRAY pouvoir à Mr BRUNEAU  
Mr VALOGNES pouvoir à Mr POULAIN

Absente :

Mme DEBRAY

### CESSATION D'ACTIVITE DU FORAGE EAU N°2

Le Maire explique au Conseil Municipal que le forage eau n°2 étant inutile, il faut en cesser l'activité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la cessation d'activité du forage eau n°2

### 1) DIFFERENTS TARIFS

	2004	2005
TARIF TAXI ALLER SIMPLE	1,20 €	1,25 €
TARIF TAXI GARANTIE	13,02 €	13,45 €
CONCESSION PERPETUELLE	650,00 €	700,00 €
CONCESSION CINQUANTAIRE	400,00 €	430,00 €
CONCESSION TRENTENAIRE	300,00 €	320,00 €
<b>SALLE EXTERIEURS</b>		
24 H	550,00 €	600,00 €
48 H	800,00 €	850,00 €
<b>SALLE HABITANTS VALENCE</b>		
24 H	160,00 €	160,00 €
48 H	230,00 €	230,00 €
<b>TERRASSE L'ETAPE</b>	105,00 €	110,00 €
<b>FOYER POLYVALENT</b>		
24 h habitants Valence uniquement	30,00 €	30,00 €
48 h habitants Valence uniquement	60,00 €	60,00 €

### CONVENTION EAU AVEC LE SYNDICAT DE MACHAULT/PAMFOU

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'une nouvelle convention de fourniture d'eau en gros doit être établie avec le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Machault-Pamfou, lequel ayant signé une convention avec la Communauté de Communes « Entre Seine et Forêt »,

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance de la convention,

APPROUVE à l'unanimité cette convention

AUTORISE le maire à signer cette convention et tous documents s'y rapportant,

DIT que la convention prendra effet dès qu'elle aura acquis son caractère exécutoire.

### JOURNEE DE SOLIDARITE

Le Maire explique au Conseil Municipal que, selon des dispositions légales, les employés doivent donner 7 heures de leur temps par solidarité en faveur des personnes âgées.

L'ensemble du personnel et le maire ont d'un commun accord fixé les modalités de cette journée soit : les 7 heures seront réparties sur 4 mois soit 2 heures pendant 3 mois et 1 heure le 4<sup>ème</sup> mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE cette proposition.

### SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire propose qu'une subvention exceptionnelle soit versée à l'association « MEDECINS SANS FRONTIERE »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et décide de verser la somme de 200 euros

### DEMANDE DE DEROGATION

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur LEEMPUT et Mademoiselle AGUILAR demandant une dérogation scolaire pour leur fille sur la commune de la Grande Paroisse. Après discussion avec l'ensemble du Conseil, il est décidé de refuser cette demande, pour ne pas créer de précédent, car plusieurs familles sont dans le même cas.

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur VAUCOULEUR

Les dons pour les sinistrés de l'Asie du Sud s'élèvent à : 2 035 EUROS, répartis comme suit :

LA CROIX ROUGE :  
890,00 €                      19 donateurs  
L'UNICEF :  
555,00 €                      10 donateurs  
LE SECOURS CATHOLIQUE :  
255,00 €                      8 donateurs

FONDATION DE France :  
230.00 € 2 donateurs  
MEDECINS SANS FRONTIERE  
30.00 € 1 donateur  
MEDECINS DU MONDE  
25.00 € 1 donateur  
LE SECOURS POPULAIRE  
50.00 € 1 donateur

Merci encore à vous tous.

Subvention reçue du Conseil Général pour l'entretien des Fours à Chaux : 2 440 €  
Subvention reçue du Conseil Général du fond de péréquation de la taxe professionnelle : 12 300.12 €

Monsieur CHANCE souhaiterait que la commune lui prête une salle pour créer un atelier de poterie et sculptures sur pierre. Monsieur le Maire a répondu que les salles ne se prêtent qu'aux associations de Valence. A revoir, si Monsieur CHANCE créait une association.

Les jeunes de Valence fréquentant le collège auraient le projet de créer une Conseil Municipal de Jeunes. A étudier

Les travaux du cimetière sont achevés. Un columbarium est envisagé dans les années à venir.

Demande de devis pour les travaux dans le logement de l'ancienne école.

La société des Eaux, Gaz de France, EDF préparent des devis.

Madame FAURE demande que la lampe de la ruelle des enfants heureux soit changée, car elle ne fonctionne plus.

Monsieur POULAIN demande si la nouvelle ligne express Montereau/Melun sera bientôt en fonctionnement. Monsieur le Maire répond que l'étude est toujours d'actualité.

Madame DUBREUIL demande si Samedi il y a bien eu une « Rave Party » et à quel endroit ? Monsieur le Maire répond qu'en effet une « Rave Party » a bien eu lieu à l'Etang d'Echouboulains, mais que les forces de l'ordre ne peuvent pas intervenir tant que les « Rave Party » n'atteignent pas 250 personnes. Il est envisagé de neutraliser le parking avec les blocs de pierre.

Monsieur BRUNEAU demande quand débiteront les travaux pour les feux tricolores, Monsieur le Maire répond qu'une première réunion a eu lieu la semaine dernière, cependant il y a des réseaux d'eau à déplacer avant le début des travaux du feu.

Monsieur PIERUCCI était en réunion de la Communauté de Communes pour le vote du budget supplémentaire.

La séance est levée à 20 h 45

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2005

### Étaient présents :

Messieurs VAUCOULEUR, GODRY, POULAIN, BRUNEAU, ROUSSEAU, LUZU, PIERUCCI, TISSIER, TOUSSAINT, Madame FAURE

### Absents excusés avec pouvoir :

Mr DEBRAY pouvoir à Mr LUZU  
Mme DEBRAY pouvoir à Mr VAUCOULEUR  
Mme DUBREUIL pouvoir à Mme FAURE  
Melle DEBRAY pouvoir à Mr PIERUCCI

### Absent :

Monsieur VALOGNES

### COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2004 :

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte administratif 2004 service d'eau comme suit :

#### Section de fonctionnement :

\*Dépenses : 12 087.31 Euros

\*Recettes : 21 946.21 Euros

#### Section d'investissement :

\*Dépenses : 28 902.17 Euros

\*Recettes : 29 327.49 Euros

### COMPTE DE GESTION EAU 2004 :

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion 2004 présenté par Monsieur BACQUET, receveur municipal.

### AFFECTATION DU RESULTAT EAU 2004 :

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'affectation du résultat comme suit :

En section de fonctionnement pour 14 929.45 Euros

En section d'investissement pour 14 929.45 Euros

### SURTAXE EAU 2005 :

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas augmenter la surtaxe d'eau pour l'année 2005 soit : 0.46 Euro

### BUDGET PRIMITIF EAU 2005 :

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le budget primitif 2005 du service d'eau comme suit :

#### Section de fonctionnement :

\*Dépenses : 37 881.00 Euros

\*Recettes : 37 881.00 Euros

#### Section d'Investissement :

\*Dépenses : 79 292.00 Euros

\*Recettes : 79 292.00 Euros

### COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2004 :

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte administratif 2004 commune, comme suit :

#### Section de fonctionnement :

\*Dépenses : 455 586.22 Euros

\*Recettes : 689 834.71 Euros

#### Section d'investissement :

\*Dépenses : 212 442.11 Euros

\*Recettes : 213 213.19 Euros



#### COMPTE DE GESTION COMMUNE 2004 :

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion 2004 présenté par Monsieur BACQUET, receveur municipal.

#### AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE 2004 :

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve l'affectation du résultat comme suit :

En section de fonctionnement (002) pour 134 248.49 Euros

En section d'investissement (1068) pour 100 000.00 Euros

#### 4 TAXES 2005 :

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas augmenter les 4 taxes soit :

Taxe d'habitation	12.09 %
Taxe foncière bâtie	26.29 %
Taxe foncière non-bâtie	73.24 %
Taxe professionnelle	12.55 %

#### BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2005 :

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le budget primitif 2005 comme suit :

Section de fonctionnement :

\*Dépenses : 655 467.00 Euros  
\*Recettes : 655 467.00 Euros

Section d'Investissement :

\*Dépenses : 355 448.00 Euros  
\*Recettes : 355 448.00 Euros

#### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2005 :

Monsieur le Maire propose au conseil de voter les subventions aux associations. Après étude des bilans et propositions du Maire, le conseil municipal à l'unanimité accepte de verser les subventions suivantes :

« La Boule Joyeuse » : 400 € (sous réserve de bilan)	
« Le VALC » : 460 € (sous réserve de bilan)	
« Le Football » : 1 300 €	
« La Compagnie du Javot » : 700 €	
« Le judo d'Echouboulains/Valence-en-Brie » : 350 € (sous réserve de bilan)	
« Club des Anciens d'Echouboulains/Valence-en-Brie/Coutençon » : 300 €	
« l'AIE » 180 €	
« le CSCV » 800 €	
« les donateurs de sang »	16 €
« ADAPEI »	16 €
« Les Paralysés »	16 €
« L'institut Curie »	16 €
« les Myopathes »	16 €
« Handisport »	16 €
« La MPCT »	16 €
« Les Sapeurs-Pompiers »	16 €

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget 2005.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR LA RESTAURATION D'UN TABLEAU DE L'EGLISE « JOSEPH RACONTANT SES SONGES »

Monsieur le Maire explique que les tableaux se trouvant dans l'église sont en très mauvais état et qu'il est urgent d'entreprendre la restauration.

Pour l'année 2005, seul le tableau « Joseph racontant ses songes » sera restauré. Plusieurs devis ont été adressés, le Conseil Municipal décide de choisir le devis de l'atelier CONTE pour le support de la toile, l'atelier FEHER pour la couche picturale et l'atelier TOMANEK pour le cadre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention du Conseil Général pour la restauration de ce tableau soit :

Montant total du devis des 3 ateliers  
14 301.11 € HT

Soit  
17 104.13 € TTC

Subvention à 70 % du montant HT soit  
10 010.78 €

Dit que les travaux de restauration ne débuteront qu'à réception de la notification de cette subvention.

#### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe qu'il a eu des contacts avec Jeunesse et Sports, le Conseil Régional, le Conseil Général et l'État pour obtention de subventions pour les travaux de la salle Marius Albert.

Des gardes-corps vont être posés au fenêtré de l'école.

Madame FAURE explique que lorsqu'il y a eu de la neige les rues de Valence étaient glissantes. Qui s'occupe de saler le week-end dans ce cas ? Monsieur le Maire répond qu'il faut appeler les employés communaux. Mais qu'il est arrivé aussi que les élus et lui-même s'en occupent.

Avant le repas des anciens il y aura une information sur les fouines dans les greniers.

Le syndicat du SMEP poursuit ses études pour accueillir les gens du voyage.

Madame FAURE souhaiterait que le budget 2006 inclus le livre sur Valence.

Monsieur GODRY explique qu'il a eu besoin des employés communaux et qu'ils n'ont pas pu les joindre. Monsieur le Maire répond que nous avons eu des problèmes avec le portable, mais tout est rentré dans l'ordre.

Monsieur TISSIER explique les problèmes liés aux personnes qui viennent en déchetterie mais pas avec leur véhicule.

Monsieur PIERUCCI réunion de la commission finances de la Communauté de Communes. Le budget sera voté le 8 avril 2005.

Vote du budget du syndicat du collège Rosa Bonheur.

Monsieur le Maire informe qu'une conférence de Monsieur et Madame BULLOT aura lieu le 9 avril 2005 à 15 h au Théâtre Richelieu, rue des Fossés à Montereau : « LA MORT DE JEAN SANS PEUR A

MONTEREAU, EPILOGUE D'UNE VIE DE TRAHISONS »

Séance levée à 21 h 20

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**30 MAI 2005**

Etaient présents :

M. S. VAUCOULEUR, Mme L. FAURE, M. C. GODRY, M. J. POULAIN, Mme A. DUBREUIL, M. G. BRUNEAU, M. C. ROUSSEAU, M. E. LUZU, M.;J-F PERRUCCI, M. D. TISSIER, M. M. TOUSSAINT –

Absents :

M. P. DEBRAY donne pouvoir à M. E. LUZU  
Mme M-T DEBRAY  
Melle C. DEBRAY  
M. M. VALOGNE –

Madame L. FAURE est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 mars 2005. Les Conseillers approuvent ce procès-verbal.

I – S.M.E.P. –

Monsieur le Maire demande, après lecture de la lettre relative à la charte intercommunale portant sur la modification du SDAU en SMEP concernant la zone d'activité et d'un parc paysager. Après discussion le vote est le suivant :

11 – OUI  
1 – Abstention.

II – SALLE MARIUS ALBERT –

Monsieur le Maire doit prendre une délibération pour les travaux de la salle polyvalente et remet à chaque Conseiller une photocopie du plan de l'agrandissement de la Salle Polyvalente Marius Albert.

Ces travaux concernent :

- l'adjonction d'une pièce de rangement de 21m2 côté droit de la salle polyvalente
- agrandissement d'office par une salle de lavage (vaisselle)
- déplacement des sanitaires
- mise aux normes de l'installation électrique
- consolidation de la charpente, révision de la toiture, des gouttières des menuiseries intérieures et extérieures
- Carrelage
- Peinture
- Plafond

Le montant estimé de ces aménagements d'élève à 364 481 euros, subventionnés par le Conseil Général à environ 91 425 € et par le Conseil Régional à environ 91 425 € le reste en autofinancement.

Monsieur le Maire doit déposer les dossiers dans les différents services concernés.

Accord à l'unanimité

III – INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES –

➤ Monsieur le Maire signale que des garde-corps devront être posés à la Nouvelle Ecole par mesure de sécurité. La DGE subventionne à 45 %.

montant des travaux : 3 765,48 euros HT

montant de la subvention du Conseil

Général : 1 506,19 euros

montant attendu de la DGE : 1 694,47 €

Accord à l'unanimité

➤ Équipement informatique de la Mairie, : le cadastre et les rôles des taxes seront distribués, à partir de 2006, sur support CD ROM. Il convient de faire l'acquisition de matériel. La DGE subventionne à 50 %

montant de l'équipement : 1 522.00 € HT

montant de la subvention : 761.00 €

➤ Des aménagements vont être réalisés à l'ancienne école :

- l'installation de coffrets pour l'eau – le gaz et l'électricité

- la remise aux normes de l'électricité dans les locaux

- aménagement de WC

- mur de séparation entre l'ancienne école et le pavillon

- tranchées pour les gaines d'eau, d'électricité et téléphone

- chauffage

Le montant estimé s'élève à : 38 935.00 € HT

Montant attendu de la DGE : 17 520.75 € environ

➤ - Le compte rendu et le bilan de l'Association Judo ont été remis : déblocage de la subvention

Lettre de remerciements du Club de l'Amitié des Anciens pour la subvention accordée.

➤ Monsieur Jacques POULAIN s'est rendu à la réunion du Syndicat des Transports du Châtelet en Brie. Un déficit important est constaté sur la ligne 41, pour combler ce déficit une augmentation est nécessaire. La participation par habitant sera de 3,60 € au lieu de 1,98 € et une demande de participation au Conseil Général est envisagée.

La ligne express Montereau /Melun (gare) fonctionnerait à partir de 2006 avec cinq A-R par jour.

Ruelle des « Enfants Heureux » : une rambarde a été posée par M. J. POULAIN ainsi que deux plaques de rue.

➤ Madame Liliane FAURE signale que l'alarme de la nouvelle école se déclenche sans raison et souvent malgré la révision faite début Mai.

Mme FAURE regrette que les membres de la Commission Communication ne répondent pas aux convocations. Monsieur Marc TOUSSAINT se

propose de rejoindre cette commission comme l'a déjà fait Mme A. DUBREUIL.

➤ Monsieur C laude GODRY s'est rendu à la réunion aux Ecrennes, commune organisatrice du Rallye Intercommunal, la date est fixée au DIMANCHE 11 SEPTEMBRE 2005.

➤ Monsieur Christophe ROUSSEAU demande de revoir le réglage des feux tricolores rue Henri Pelle

➤ Monsieur Eric LUZU signale que ces feux étaient toujours au clignotant à 7 heures

➤ Monsieur D TISSIER demande si le petit chalet chemin des longues raies est soumis au paiement des taxes foncières et d'habitation, réponse affirmative de M. le Maire

➤ Monsieur Marc TOUSSAINT a participé à la réunion du Syndicat de la Vallée Javot, des buses vont être installées, pour réguler le niveau d'eau à l'étang d'Echouboulains, début Septembre.

➤ Sur invitation de M. le Maire, M. Loïc MALITE présente au Conseil le site Internet de Valence-en-Brie, réalisé en collaboration avec Madame BISCHOFF (pour la partie informations administratives).

Monsieur Loïc MALITE, remercie le Conseil pour la marque de confiance qu'il lui a été témoigné en lui confiant ces travaux dans le cadre de ses études.

Le Conseil le félicite pour le travail présenté.

Ce site pourra être consulté courant juin sous : **[mairevalenceenbrie.fr](http://mairevalenceenbrie.fr)**

La séance est levée à 20h45

## L'AVEZ-VOUS REMARQUÉ ?

Connaissez-vous cette petite ruelle qui débute de la route nationale en face de la Boucherie SKIRKA et qui descend sur la rue Émile Parquet.

Elle s'appelle « la Ruelle des Enfants Heureux » nom proposé par Eric Luzu lors d'une réunion du Conseil Municipal et accepté par l'ensemble des élus.

Depuis quelques jours des plaques de rue ont été posées sur les murs  
En même temps Jacques Poulain a soudé une rambarde car la pente est très importante et l'on peine et hésite à prendre ce raccourci.

L. FAURE





## A NOTER...

### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA...

Lundi de 15 à 19 h  
Mardi de 11 h à 12 h et de 14 h à 17 h  
Jeudi de 14 h à 17 h  
Vendredi de 9 h à 12 h  
Permanence du Maire et des Adjointes de 17 h à 20 h tous les lundis sauf pendant les congés scolaires  
Numéro de téléphone : 01.64.31.81.35 répondeur en cas d'absence  
Numéro du Fax : 01.64.31.88.42  
E.Mail : Serge.VAUCOULEUR@wanadoo.fr  
Site : www.mairievalenceenbrie.fr

M  
A  
I  
R  
I  
E

### DECHETTERIE DU CHATELET EN BRIE

Téléphone : 01.64.39.81.61

Ouverture :

du lundi au vendredi de 15 h à 19 h  
le samedi de 10 h à 19 h  
le dimanche de 10 h à 13 h

Pour un premier accès : munissez vous d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

### ASSISTANTES SOCIALES

En cas de besoin vous pouvez contacter l'unité territoriale au 01.64.14.55.00

### URGENCE (Services Locaux)

Sapeurs pompiers.....	18
Gendarmerie.....	17
	ou 01.60.69.40.16
SAMU.....	15
	ou 01.64.10.67.50
EDF GAZ.....	01.60.96.36.29
Horloge parlante.....	36.99
Météo France.....	08.36.68.01.01



### CARTES D'IDENTITE ET PASSEPORTS

Les grandes vacances approchent et vous avez oublié de renouveler votre carte d'identité ou votre passeport pour le départ dans 8 jours... ?

Sachez qu'il n'y a plus de procédure d'urgence pour les voyages d'agrément.



### URGENCE DE NUIT MU 77

Médecins d'URGENCE 24 h/24

N'hésitez pas si en pleine nuit votre bout'chou a 40° de fièvre, un seul numéro :

**0825.826.505**



## AGENDA 2eme SEMESTRE 2005

27 juin	Ramassage des encombrants
14 juillet	Fête nationale et concours de pêche
11 sept	Rallye intercommunal organisé par la commune des Ecrennes
26 sept	Ramassage des encombrants
29 octobre	Halloween
11 novembre	Cérémonie de l'Armistice de la guerre 14/18
Novembre	Beaujolais nouveau
26 novembre	Assemblée Générale du Club des Anciens
3 décembre	Saint-Nicolas
26 décembre	Ramassage des encombrants

## VACANCES SCOLAIRES

Rentrée :	Vendredi 2 septembre 2005
Toussaint :	du 22 octobre au 3 novembre 2005
Noël :	du 17 décembre 2005 au 3 janvier 2006
Février :	du 04 février au 20 février 2006
Printemps :	du 08 avril au 24 avril 2006

Les dates de congés débutent après la classe, les reprises au matin du jour indiqué.

# CYCLISTES-MARCHEURS

Retenez la date du

## 11 SEPTEMBRE 2005

A chacun son tour, cette année,

LA COMMUNE DES ECRENNES organise le

## RALLYE INTERCOMMUNAL

## QUELQUES REGLES DE SAVOIR VIVRE...

**Le bruit est interdit :**  
**Tous les jours entre 19 h et 8 h,**  
**Le samedi entre 12 h et 15 h**  
**Le dimanche et les jours fériés, toute la journée.**  
**Respectons la tranquillité de chacun**



**Le brûlage est interdit :**  
**du 1er mars au 30 septembre**  
**de chaque année**

### Les commandements du bon voisinage

- 1) Tu ne pousseras pas ta sono « à fond »,
- 2) Tu respecteras le silence et tes voisins passé 22 h
- 3) Tu ne mettras pas en route ta tondeuse, débroussailleuse, etc... le dimanche et les jours fériés, c'est repos !
- 4) Tu éviteras que ta « progéniture » importune les voisins avec leurs hurlements ou leurs jeux bruyants
- 5) Tu ne laisseras pas traîner tes chiens
- 6) Tu tiendras ton chien en laisse
- 7) Tu ne laisseras pas ton chien aboyer toute la journée en ton absence,
- 8) Tu remettras le pot d'échappement à ta moto ou mobyette,
- 9) Tu ne jetteras pas tes papiers dans la voie publique,
- 10) Tu respecteras l'interdiction de stationner devant le portail de ton voisin



**Appliques ces commandements tu seras apprécié de tes voisins**



### En cas de réclamation :

**bruit, brûlage...**  
**N'hésitez pas**  
**A passer en Mairie**  
**Un cahier de doléances**  
**est à votre disposition**

**Sinon la gendarmerie est à**  
**votre disposition**  
**01.60.69.40.16**

**ATTENTION... DANGER**

Les rues ne sont pas des terrains de football ni des aires de jeux

Le stade est réservé aux footballeurs  
Les rues aux véhicules





PELE.....

.....MELE

### LE CONCILIATEUR DE JUSTICE

Mr Jean-Yves LE CALVEZ, conciliateur de justice du canton du Châtelet en Brie vous reçoit sur **rendez-vous** les premier et troisième vendredis de chaque mois de 15 h à 18 h  
Téléphonez en Mairie du Châtelet au 01.60.69.40.40

#### **Mais quel est le rôle du conciliateur de justice ?...**

Institué par un décret du 20 mars 1978, le conciliateur est un auxiliaire de justice assermenté. Sa nomination fait l'objet d'une ordonnance du premier Président de la Cour d'Appel sur proposition du Juge d'Instance et après avis du Procureur Général.

Le conciliateur de Justice a pour mission de faciliter le règlement amiable des «différends portant sur les droits dont les intéressés ont la libre disposition ».

Sont donc exclus de sa compétence, les problèmes concernant l'état des personnes (le nom, la filiation...) et le droit public (les relations avec l'individu et l'État ou une collectivité publique).

Le conciliateur peut vous aider dans de très nombreuses situations : recouvrement de créances, difficultés de voisinage, conflits familiaux (hors divorce, pension alimentaire, garde d'enfants), rapports entre copropriétaires, rapports bailleurs-locataires, rapports commerçants-consommateurs et d'une façon générale toutes les difficultés d'exécution des contrats.

Il faut noter que (excepté les mineurs) n'importe quel particulier intéressé dans un litige pourra soumettre ce litige à un conciliateur.

Le recours à un conciliateur est ENTIEREMENT GRATUIT, et il peut vous éviter d'engager un procès.

Le ministère de la Justice

### QU'EST CE QUE LA TELEALARME ?

La téléalarme est un service destiné à améliorer la sécurité des personnes âgées et des handicapées, isolées ou malade à leur domicile. La personne porte sur elle en permanence une télécommande. Celle-ci permet de transmettre un appel, soit à une centrale d'écoute disponible 24 h/24, soit une personne susceptible d'apporter une aide immédiate. Ainsi, en cas d'urgence (malaise, chute...) des secours peuvent être apportés rapidement.

Qui peut en bénéficier : les personnes âgées de plus de 65 ans, les personnes handicapées titulaires d'une carte d'invalidité (taux minimum : 80 %) et dont les ressources n'excèdent pas 150 % du Minimum Vieillesse ou de l'Allocation d'Adulte Handicapé, soit 899,24 € par mois au 01/01/2005 pour une personne seule et 1613,02 € par mois pour un couple.

Le Conseil Général soutient financièrement la téléalarme en versant aux communes une subvention pour chaque personne ou couple abonné.

Le montant de cette aide varie selon les ressources de la personnes seule ou du couple.

La demande doit être faite au CCAS ou à la Mairie de votre lieu d'habitation.

Les ressources prises en compte pour le calcul de l'aide, figurent sur le dernier avis d'imposition, soit traitements, salaires, pensions, retraites et rentes (avant abattements), rentes viagères et/ou revenus de capitaux mobiliers et fonciers (le cas échéant).

## LA CARTE EUROPEENNE D'ASSURANCE MALADIE

Vous-même ou un membre de votre famille partez en séjour en Europe.  
Avant votre départ, n'oubliez pas de commander la carte européenne d'assurance maladie à votre caisse. Cette carte vous sera envoyée sous 15 jours.

### Pourquoi ?

Si vous avez besoin de soins médicaux pendant votre séjour, la carte européenne d'assurance maladie vous dispensera de faire l'avance de frais, dans les conditions prévues par la législation en vigueur dans le pays.

### Quand et comment en faire la demande ?

Valable un an, faites-en la demande dès que vous avez connaissance de votre départ

- \* par téléphone : 0.820.904.138 (0.12 cts/min)
- \* par internet : [www.melun.ameli.fr](http://www.melun.ameli.fr)
- \* par courrier : CPAM de Seine et Marne, 77605 MARNE LA VALLEE Cedex 03
- \* dans nos points d'accueil

## RETRAITES DE REVERSION : l'essentiel des nouvelles mesures

Parus le 30 décembre dernier au journal officiel, les décrets 2004-1447 et 1451 du 30 décembre 2004 relatifs aux droits à l'assurance vieillesse des conjoints survivants modifient les décrets du 24 août 2004.

Ces décrets contiennent les mesures suivantes :

### Une condition de mariage modifiée

Elle subsiste, mais les conditions de durée de mariage et de non remariage sont supprimés.

### Une condition de cumul entre la retraite personnelle et de réversion modifiée

Les règles de cumul entre retraite personnelle et retraite de réversion sont remplacées par un nouveau dispositif : le conjoint survivant doit satisfaire certaines conditions de ressources (ressources personnelles s'il est seul, ressources du couple s'il est marié ou vit maritalement).

### Une condition de ressources adaptée

La condition de ressources est maintenue mais il existe désormais deux plafonds de ressources :

- un plafond annuel, pour une personne seule, fixé à 15 828,80 € au 1er/07/2004,
- un plafond annuel, pour un couple, fixé à 25 326,08 € au 1er/07/2004.

En cas de dépassement du plafond, une retraite de réversion différentielle pourra être servie.

### Les ressources à prendre en compte :

Les revenus d'activité personnels (à noter, désormais les salaires du conjoint survivant bénéficient d'un abattement de 30 % s'il est âgé de 55 ans et plus) ; les retraites personnelles de base et complémentaires ; les retraites de réversion de base et complémentaires des régimes spéciaux et du régime des avocats ; les revenus mobiliers et immobiliers personnels dans la limite de 3 % de leur valeur.

### Les ressources à exclure :

Les revenus d'activité et de remplacement de l'assuré décédé ; les retraites de réversion de base et complémentaires (sauf celles des régimes spéciaux et du régime des avocats) ; les revenus des biens mobiliers et immobiliers hérités du conjoint décédé ainsi que ceux de la communauté.

### Une pension de réversion révisable jusqu'au 60ème anniversaire du conjoint survivant

Cependant, si le conjoint survivant peut prétendre à des retraites personnelles de base et complémentaires après 60 ans, sa pension de réversion sera révisable jusqu'à la date de leur attribution.

### Une condition d'âge progressivement supprimée

La condition d'âge pour obtenir une retraite de réversion va progressivement disparaître selon le calendrier suivant :

- 55 ans, condition maintenue jusqu'au 30 juin 2005,
- 52 ans à partir du 1er juillet 2005,
- 51 ans à partir du 1er juillet 2007,
- 50 ans à partir du 1er juillet 2009,
- la condition d'âge sera totalement supprimée à compter du 1er janvier 2011.

### **L'ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE : POUR QUI ?**

*Qui peut en bénéficier ?*

- être âgé de 60 ans au moins,
- avoir une résidence régulière et stable en France,
- Souffrir d'une perte d'autonomie physique ou mentale,

*Quelles sont les démarches ?*

- retirez un dossier au Conseil Général où à la Mairie,

*Quelles sont les pièces à joindre ?*

- livret de famille,
- pièce d'identité?
- justificatif domicile,
- dernier avis d'imposition ou non imposition,
- dernier relevé des taxes foncières sur le bâti et non bâti,
- nature et montant des capitaux placés,
- un RIB ou RIP,
- certificat médical

*Quel est le montant de l'aide ?*

- l'allocation ne peut dépasser 1 148.10 €/mois dans le groupe 1 ; 984,08 €/mois dans le groupe 2 ; 738.06 €/mois dans le groupe 3 ; 492.04 €/mois dans le groupe 4

### **RECENSEMENT MILITAIRE**

Nous rappelons que le recensement militaire est obligatoire dès 16 ans aussi bien pour les jeunes gens que les jeunes filles.

L'attestation qui vous sera délivrée en Mairie vous servira notamment à l'inscription au permis de conduire.

Pièces à produire : livret de famille et carte d'identité.

### **INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE**

Dès septembre 2005, vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale de la commune.

Munissez vous d'un justificatif de domicile et de votre carte nationale d'identité.

Vous avez jusqu'au 30 décembre 2005 12 h pour effectuer cette formalité.

### **RECENSEMENT CHIENS DANGEREUX**

Nous rappelons que les chiens dits « dangereux » Rottweiller, Pit-Bull, boerbull, staffordshire bull, american staffordshire terrier, tosa-inu doivent être déclarés.

Présentez-vous en mairie, avec le carnet de santé du chien, une attestation d'assurance, certificats de vaccination à jour.

Pour les personnes qui ont déjà effectué cette formalité, n'oubliez pas que tous les ans vous devez déposer en Mairie une attestation d'assurance à jour.

**CES CHIENS DOIVENT ÊTRE TOUJOURS MUSELES EN PROMENADE ET TENUS EN LAISSE**



## **PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATIONS DE TRAVAUX** **(de décembre 2004 à Juin 2005)**

Nous rappelons à nos administrés qu'un permis de construire ou qu'une déclaration de travaux est nécessaire pour toutes superficies inférieures ou égales à 20 m<sup>2</sup>, pour le ravalement, l'agrandissement d'une fenêtre, le percement d'une porte, un abri de jardin, une piscine, une véranda, réfection de toiture, etc...

**ATTENTION :** Toutes constructions ou transformations non déclarées peuvent entraîner la démolition de ladite construction.

<b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b>			
Numéro	Date	Nom-Prénom	Destination
774800400006	30/11/2004	Mr et Mme DELIN 11 bis rue Emile Parquet	Pavillon
774800400007	26/01/2005	Mr HIDALGO et Mele PEREIRA Rue Marcel Dessonnes	Pavillon
<b>DECLARATIONS DE TRAVAUX</b>			
774800400032	13/12/2004	Mme FAUVEAU 6 rue des Flamboyants	Réalisation d'un abri bois
774800500001	04/01/2005	Mr et Mme ROUSSEAU Robert 9 rue des Fours à Chaux	Remplacement d'un velux par une fenêtre
774800500002	04/01/2005	Mr et Mme FIRMINHAC 6 rue Octave Rousseau	Changement des fenêtres par du PVC
774800500003	07/01/2005	Mr GIOVANNI Sébastien 15 rue André Taboulet	Ouverture de fenêtre côté cour
774800500004	27/01/2005	Mr et Mme MICHEL Laurent 11 rue des Bordes	Ciôture grillage plastifié vert et poteaux métal vert
774800500005	11/02/2005	Mr et Mme JACOBY 23 rue Emile Parquet	Création d'un portail et un agrandissement pour cuisine de 15 m <sup>2</sup>
774800500006	14/02/2005	Mme FAUVEAU 6 rue des Flamboyants	Abri à bois
774800500007	15/02/2005	Mr TISSIER Duguesclin rue Henri Gelin	Remplacement de menuiseries
774800500008	07/03/2005	Mr PETITBERGHJEN Arnaud 22 rue Henri Pelle	Marquise au-dessus de la porte d'entrée tuiles identiques à la maison
774800500009	07/03/2005	Mr GIOVANNI Sébastien 15 rue André Taboulet	Ravalement de façade côté cour ton pierre, chassis toit remplacé par tuiles

774800500010	21/03/2005	Mr et Mme COIGNARD 16 rue Octave Rousseau	1 veuux côté jardin 1 fenêtre côté rue
774800500011	29/03/2005	Mr Antonio ADELINO 13 rue Henri Gelin	Ouverture d'une fenêtre et volets, suppression de la porte cochère existante
774800500012	04/04/2005	Mr AUDRAIN et Melle OLIGER 4 rue des Bordes	Remplacement de la haie existante par des panneaux occultant en pin couleur bois
774800500013	22/04/2005	Mr et Mme ESTUPINA 2 rue Marcel Dessonnes	Abri de jardin
774800500014	22/04/2005	Mr MARCEL Patrick 12 rue des Carrois	Terrasse à l'arrière de la maison et dalle sur le côté
774800500015	28/04/2005	Melle REDON et Mr JUMEAU 14 rue Max Lafon	Changement de la couverture à l'identique
774800500016	03/05/2005	Mr ROUSSEAU Rémi 16 rue Henri Pelle	Réfection de la toiture en tuiles plates création d'une petit chien assis, remplacement de la porte existante par une fenêtre, agrandissement d'une fenêtre existante
774800500017	06/05/2005	Mr RODRIGUEZ 1 bis rue Jean Haderer	1 garage, 1 auvent
774800500018	10/05/2005	Mme BLANQUET 4 rue Jean Haderer	Terrasse de 12 m²
774800500019	19/05/2005	Mr et Mme VAUCOULEUR Serge 13 rue Jean Haderer	1 véranda, couverture polycarbonate alvéolaire incolore
774800500020	19/05/2005	Mr ROUSSEAU François 2 chemin de Beauregard	Construction d'un mur en parpaings le long de la voie communale n°5 et d'un mur en limite séparative
774800500021	23/05/2005	Mr et Mme FARGEAS Denis 4 bis rue Octave Rousseau	Ravalement à la chaux ton pierre et pignon en pierres apparentes
774800500022	27/05/2005	Mr et Mme MICHEL 11 rue des Bordes	Pose d'un portail
774800500023	30/05/2005	Mr et Mme DO COTO Paulo 19 rue André Taboulet	Modification de façade côté rue porte et porte-fenêtre, remaniement toiture, ravalement en pierres apparentes,
774800500024	30/05/2005	Mr et Mme ROUSSEAU Robert 6 rue Henri Pelle	Remplacement d'une fenêtre par une porte fenêtre
774800500025	31/05/2005	Mr HIDALGO et Melle PEREIRA 2 ter rue Marcel Dessonnes	Mur en parpaing sur les 2 limites séparatives enduit gratté et chaperonné de tuiles, hauteur entre 1,70 et 2m

Avant de réaliser un achat pour une clôture, un abri de jardin, etc... renseignez-vous en Mairie pour être certains que le POS autorise ce que vous souhaitez.

**ON NE FAIT PAS TOUJOURS CE QUE L'ON VEUT !!**



## HALTE AUX CAMBRIOLAGES

Les cambrioleurs sont de plus en plus rusés et font preuve d'imagination pour entrer dans vos propriétés. La gendarmerie du Châtelet en Brie vous donne quelques conseils pour faire échec à ce type de délinquance.

Les délinquants utilisent plusieurs techniques pour parvenir à leurs fins. Le vol dit « home jacking » consiste pour le voleur à s'introduire, de nuit, en votre présence, dans votre domicile. Il arrache le canon de la serrure de la porte d'entrée. Il dérobe principalement dans le hall d'entrée, sac à main, téléphone portable et clé de véhicule. Il peut repartir avec votre automobile dont il détient les clés et la carte grise. D'autres délinquants utilisent la méthode du faux employé des Eaux, de l'EDF ou autre administration. Il attire votre attention et capte votre confiance. Les vrais employés possèdent des cartes professionnelles, n'hésitez pas à leur réclamer. En cas de doute, n'ouvrez pas votre porte et appelez le service concerné pour vérifications ou la gendarmerie la plus proche.

Toute présence suspecte dans votre commune, quartier ou rue, de gens du voyage doit être immédiatement signalée à la gendarmerie. Un contrôle d'identité sera effectué et de ce fait le sentiment d'insécurité s'atténuera.

### **QUELQUES CONSEILS**

En cas d'absence prolongée (vacances, cure, formation, etc...) n'hésitez pas à le signaler à la gendarmerie et à votre entourage proche. Faites relever le courrier. Une boîte aux lettres qui regorge de prospectus est un signe révélateur pour les délinquants. Si vous en avez la possibilité, faites ouvrir vos volets de fenêtre le matin et les refermer le soir.

Le canon de la serrure de votre porte d'entrée ne doit pas être saillant. Placer une plaque autour de la serrure de façon à ne pas pouvoir crocheter le canon avec une pince.

La nuit, fermez à clés votre porte et fenêtres. Même quand il fait chaud, ne laissez pas les fenêtres du rez-de-chaussée grandes ouvertes.

Prenez l'habitude de placer votre sac à main et clés de voiture soit dans un placard fermé soit dans votre chambre. Ne laissez pas votre téléphone portable allumé dans le hall d'entrée.

Informez vos proches voisins ou votre entourage de vos absences de façon qu'une surveillance discrète de votre propriété soit opérée.

Tout véhicule ou personne suspecte doivent être immédiatement signalés. N'attendez pas quelques heures, il sera peut être trop tard.

### **OPERATION « TRANQUILLITE VACANCES »**

Comme les années précédentes, la gendarmerie met en place l'opération « tranquillité vacances ». Elle est active tout au long de l'année mais plus précisément durant les vacances estivales. Chaque propriétaire doit remplir à la gendarmerie un questionnaire, qui reste confidentiel et qui permettra aux patrouilles de jour comme de nuit, d'effectuer des surveillances discrètes de votre quartier et de votre propriété. L'an passé sur l'ensemble des fiches émises, aucun vol n'a été constaté. Cette opération a maintenant fait ses preuves et sans votre participation active, rien n'est possible. La période estivale est toujours propice à une recrudescence des vols et cambriolages.

### **VENEZ SIGNALER A LA GENDARMERIE TOUTE ABSENCE PROLONGEE**

La gendarmerie du Châtelet en Brie est à votre entière disposition pour toutes informations complémentaires. N'hésitez pas à pousser la porte. L'ensemble du personnel se fera un devoir de vous recevoir dans les meilleures conditions. Appelez au 01.60.69.40.16

L'Adjudant-Chef ROUANET  
Commandant de la brigade

## NAVRANT, DESOLANT...

Je tiens à vous faire part de ma douleur, en découvrant ce dimanche 10 avril 2005, lors de mon passage au cimetière de notre commune, sur la tombe de mon mari, la disparition de 2 bouquets de roses artificielles.

Ils y étaient encore ce vendredi 8 avril dernier.

Il est inconcevable de pouvoir imaginer que des personnes puissent avoir le non respect de nos morts et que l'on puisse impunément prendre des objets, fleurs... qui sont sur les tombes. C'est de la profanation !!

C'est avec amour que nous venons nous recueillir sur nos chers défunts et honorer leur sépulture. La douleur est d'autant plus forte de savoir que d'autres ne les respectent pas. Je demande donc à la ou les personnes qui ont fait cet acte innommable de bien vouloir restituer le bien qui ne sont pas le leur et de bien vouloir respecter nos morts et la douleur des familles.

Sachez bien sûr, que nos morts sont vulnérables et qu'il est du devoir moral de chacun à veiller au repos et à la paix de nos défunts.

Je suis vraiment choquée et j'ai été blessée de cet acte envers mon mari, et cela m'a foncièrement bouleversée. Pour tous nos morts merci de les respecter.

Une habitante de la commune



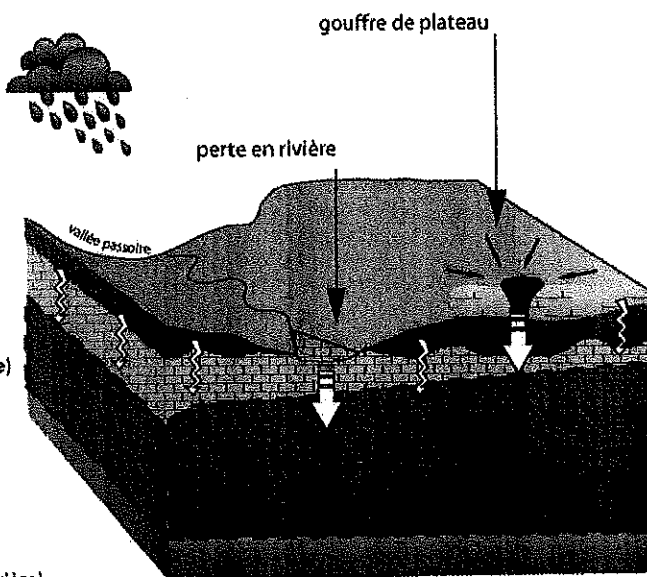
# Le plus grand gisement d'eau potable d'Ile-de-France s'écoule sous nos pieds !

Les calcaires de Champigny renferment de l'eau. Elle provient de l'infiltration d'eau de pluie mais aussi de pertes en rivière et de l'engouffrement de ruissellements de surface.

Lorsqu'il pleut, une partie de l'eau de pluie s'infiltré dans le sol. Mais sur le plateau briard, l'eau a du mal à pénétrer dans le sol. Elle est ralentie par les marnes et les argiles, des roches qui ne laissent pas facilement traverser l'eau. Par ce chemin, celle-ci met ainsi plusieurs mois avant d'atteindre les calcaires de Champigny.

## Gouffres et pertes en rivières

Le chemin de l'eau pour rejoindre la nappe peut être aussi beaucoup plus direct. C'est le cas notamment dans le Provinois et dans certaines vallées « passoire » où, à cause de l'érosion, les calcaires de Champigny affleurent. Ainsi, l'eau accède directement à l'aquifère par des pertes en rivières. L'Yerres par exemple, a creusé une partie de son lit dans les calcaires de Champigny. L'eau s'enfonce donc dans le sol à travers le fond poreux de la rivière. Sur le plateau, certains ruissellements de surface aboutissent dans de petites ouvertures issues de la fracturation des calcaires. Ces ouvertures, appelées gouffres, offrent un accès direct vers la nappe.



## Comment se forme la nappe ?

Arrivée dans les calcaires de Champigny, l'eau remplit tous les pores et fissures. La roche gorgée d'eau forme ainsi une nappe d'eau souterraine (ou nappe aquifère), limitée à sa base par une couche plus imperméable appelée « Sables et Argiles de l'Yprésien ».

La nappe des calcaires de Champigny s'écoule dans différentes directions, majoritairement d'est en ouest. Elle ressort à l'air libre lorsque son niveau recoupe la surface du sol, donnant naissance à des résurgences (dans la basse vallée de l'Yerres) ou à des sources (dans le bassin de Provins). La nappe se déverse aussi dans la Seine à la hauteur de Melun.

## La recharge

L'eau du Champigny se renouvelle. La nappe se recharge généralement

entre octobre et avril. C'est la période où à la fois il pleut le plus et où la végétation pompe le moins d'eau. Toute l'eau qui tombe alimente ainsi la nappe.

Une sécheresse en été n'est donc pas à l'origine d'une baisse directe de la quantité d'eau souterraine. A contrario, un hiver sec aura une forte incidence sur la recharge de la nappe.

## Une ressource locale en sursis

250 millions de litres d'eau sont pompés quotidiennement dans la nappe. 90 % de ces prélèvements alimentent un million de Franciliens en eau potable, dont cinq cent mille Seine-et-Marnais. Dès lors, on comprend mieux pourquoi la nappe des calcaires de Champigny est considérée comme la plus importante ressource en eau souterraine d'Ile-de-France !

Autrefois, c'était la nappe des calcaires de Brie qui était exploitée pour la production d'eau potable. Sa qualité s'est progressivement dégradée au point qu'il a fallu abandonner cette ressource.

Désormais, le Champigny est notre dernière ressource en eau souterraine facilement exploitable en Ile-de-France. Veillons à ce qu'elle ne connaisse pas le même sort que celui des calcaires de Brie. Sachons la protéger !

## RIVIÈRES POLLUÉES = EAU SOUTERRAINE DÉGRADÉE

La qualité de la nappe des calcaires de Champigny est étroitement liée à celle des eaux de surface. En effet, les trois quarts de l'alimentation en eau sont assurés par une infiltration des eaux de surface dans des zones d'absorption diffuses (pertes en rivière) ou par des points d'engouffrement localisés (gouffres). Dans ce cas, l'eau n'a pas le temps d'être filtrée par le sol et le sous-sol. Du coup, la pollution accumulée tout au long des cours d'eau se retrouve dans la nappe. Pas étonnant donc que tout ce que nous rejetons en surface se retrouve tôt ou tard dans la nappe des calcaires de Champigny !

**AQU**

**Inf'eau** ➔ numéro 1

# L'eau dans la commune le cycle de l'eau domestique

Avant de couler à notre robinet, l'eau a fait un long voyage : elle a d'abord été captée dans la nappe des calcaires de Champigny, désinfectée, éventuellement potabilisée, stockée puis distribuée. Après usage, l'eau est nettoyée avant d'être « rendue » à la nature. Mais ce n'est pas pour autant qu'elle est complètement dénuée de pollution.

**E**n Seine-et-Marne, les nappes aquifères alimentent 63 % de la population en eau potable. L'eau souterraine provient essentiellement de la nappe des calcaires de Champigny car c'est l'aquifère le plus productif. Cent soixante neuf captages pompent actuellement dans la nappe pour nous fournir de l'eau potable. L'eau ainsi prélevée dans le milieu naturel est appelée eau brute.

## La potabilisation

Une chloration à différents endroits (captage, château d'eau, réseau de distribution) peut suffire à la rendre potable.

Mais des traitements plus poussés sont parfois nécessaires pour extraire tous les éléments indésirables.

Les nitrates et les pesticides sont les deux paramètres qui imposent le plus souvent un traitement de potabilisation. C'est pourquoi avant d'arriver à notre robinet, l'eau peut transiter par une unité de production d'eau potable. Bien sûr, tous ces traitements coûtent très chers. Ils pèsent lourd sur notre facture d'eau ! Ce sont des investissements communaux qui nécessitent une planification. Au delà d'un certain degré de pollution, l'eau brute ne peut plus servir à la production d'eau potable.

## Le stockage et la distribution

Après traitement ou simple chloration, l'eau est stockée dans un château d'eau afin de réguler sa distribution. Elle doit répondre à des normes de potabilisation très

strictes sur le taux de nitrates, de bactéries, de pesticides, de métaux ...

C'est sur le réseau d'eau distribuée que s'effectuent les contrôles sanitaires. Ainsi les nitrates et les pesticides ne doivent respectivement pas dépasser 50 mg et 0.1 µg\* pour chaque

usées. Le but de l'épuration est de rendre les eaux usées compatibles avec un rejet en milieu naturel. En d'autres termes, il va falloir diminuer suffisamment la quantité de pollution de ces eaux, pour que leur rejet dans les cours d'eau n'ait pas de conséquences néfastes sur le milieu. Les stations

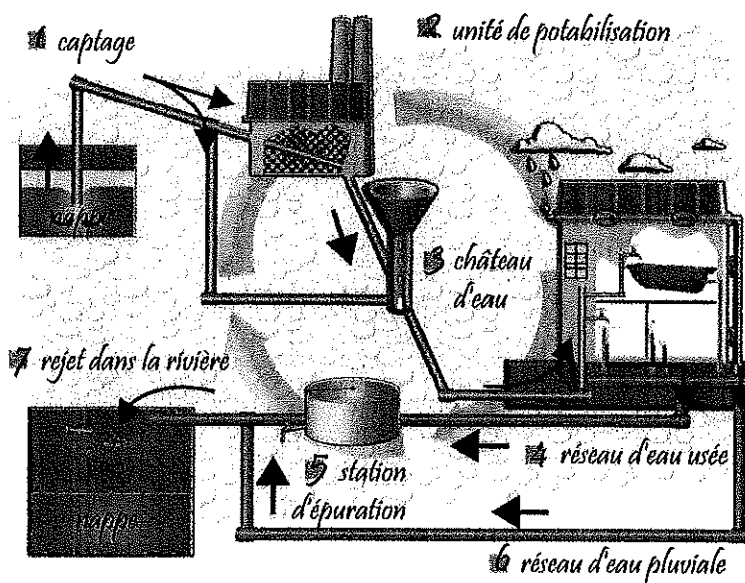
d'épuration sont dimensionnées pour un nombre d'habitants bien précis. En outre, elles doivent règlementairement répondre à des normes de rejet ou de rendement. Il s'agit le plus souvent de concentrations maximales admissibles par paramètre dans les rejets.

## Rejet dans la rivière

Les effluents des stations d'épuration jouent un rôle non négligeable dans le cycle de l'eau. C'est particulièrement vrai en Seine-et-Marne où l'été, certains rus ne sont alimentés que par le rejet des stations d'épuration.

## Le collecteur d'eau pluviale

L'eau de pluie qui ruisselle sur la chaussée, les toits et les parking peut être totalement ou partiellement collectée. Cette collecte peut être commune à celle des eaux usées (réseau unitaire) ou séparée (réseau séparatif). Dans ce dernier cas, les eaux domestiques sont collectées vers les stations d'épuration, tandis que les eaux pluviales se déversent dans les rivières sans aucun traitement.



pesticide, par litre d'eau. En cas de dépassement de la norme, le maire en informe les habitants et prend des mesures de restriction d'usage pour certaines catégories de la population.

## La collecte des eaux usées

L'eau utilisée part dans nos égouts. Elle contient des détergents, de la graisse, des matières fécales, de l'urine et tous les produits que nous déversons dans nos évier, nos WC et nos caniveaux. Elle doit être nettoyée avant de rejoindre le milieu naturel.

## L'épuration des eaux usées

Les stations d'épuration ne produisent pas d'eau potable. Elles n'ont pas non plus pour vocation d'éliminer toute la pollution contenue dans les eaux

\*1 µg = un milliardième de gramme, soit 0,000 001 g

# Les pressions sur la nappe Nous sommes tous concernés !

Autrefois de bonne qualité et recherchée pour la stabilité de sa composition chimique, la nappe des calcaires de Champigny se dégrade du fait des nombreuses pressions qui s'exercent sur les eaux de surface.

D'une manière générale, les rejets domestiques et industriels, les apports agricoles et le ruissellement de l'eau pluviale souillée sont les principales pressions polluantes qui s'exercent sur la qualité de l'eau. En Seine-et-Marne, elles ont un impact direct sur la qualité des eaux souterraines puisque la nappe des calcaires de Champigny est essentiellement alimentée par les eaux de surface.

	ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET INDUSTRIEL	COMMUNES	PARTICULIERS	INDUSTRIES	AGRICULTURE	UNE / SAO
L	> rejets des stations d'épuration	> anciennes décharges communales	> rejets sauvages dans le mal nommé « tout-à-égout »	> décharges et friches industrielles polluées	> traitement chimique des effluents	> déchets ménagers
E	> système d'assainissement défectueux	> salage de la voirie	> fuite de tuyau de plomberie	> rejets industriels	> épandages de produits phytosanitaires	> produits dangereux
P	> ruissellement de l'eau pluviale souillée et non traitée	> lavage des voitures sur la voirie	> désherbage chimique	> extraction de matériaux du sous-sol	> épandages de produits phytosanitaires	> produits dangereux
R			> déchets sauvages déjetés abandonnés dans la nature	> nappes de pollution oxydantes		
E	turbidité					pesticides
S	phosphates (lessives)				substances azotées (nitrates)	chlorures
S	substances azotées (ammoniacale, azote nitrique)	matière organique		acides		
I	hydrocarbures	chlorures	hydrocarbures	métaux (arsenic, mercure...)	pesticides	métaux
O	résidus médicamenteux (dans les urines)	pesticides	pesticides	solvants	phosphates (lisier, compost)	acides
N	métaux (plomb, zinc, etc.)		solvants	hydrocarbures		
A			hydrocarbures issus de la combustion (chauffage urbain, circulation automobile, raffinerie...)			

## GROS PLAN SUR deux sources importantes de la pollution *de tout-un-chacun*

### les pesticides

Les pesticides ont colonisé nos jardins et l'intérieur de nos maisons. On s'en sert pour détruire les mauvaises herbes (herbicides), tuer les insectes (insecticides), lutter contre les maladies (fongicides) ou pour se débarrasser de divers animaux jugés nuisibles (souricides, raticides, nématicides). Pourtant, tous ces produits sont loin d'être inoffensifs pour l'environnement et notre santé !

### Des produits persistants dans l'environnement ... et pour longtemps !

Une grande partie des produits que nous utilisons partent avec les eaux qui s'écoulent de notre maison. Comme les stations d'épuration ne les éliminent pas, ils contaminent les nappes et les cours d'eau.

On peut retrouver des traces de pesticides dans l'eau plusieurs années après leur application.

En 2004, environ un captage sur deux d'eau souterraine a dépassé la norme autorisée pour les pesticides.

### le mal nommé « tout-à-égout »

Ce terme désigne toutes les canalisations enterrées qui recueillent les eaux pluviales et nos eaux usées. Il donne l'impression que l'on peut tout jeter dans les égouts. Or il n'en est rien car non seulement tous les égouts ne sont pas raccordés à une station d'épuration, mais en plus, même si au bout du réseau il y a une station d'épuration, on risque de compromettre son fonctionnement.

Dans les éviers, les WC, les caniveaux et autres grilles d'évacuation, on ne doit pas jeter :

- Les hydrocarbures comme les produits détachants, l'essence de térébenthine, etc.
- Les huiles de vidanges, même neuves !
- Les solvants tels que le white spirit, le trichloréthylène, etc.
- Les insecticides et les produits contre les rongeurs, les limaces...
- Les restes de désherbants,
- Les fonds de peinture, de vernis, etc.
- Les médicaments périmés.

Tous ces produits doivent faire l'objet d'une élimination spécifique en déchetterie. Des circuits de récupération sont mis en place par les communes et les syndicats chargés du traitement des déchets ménagers. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

**AQU**

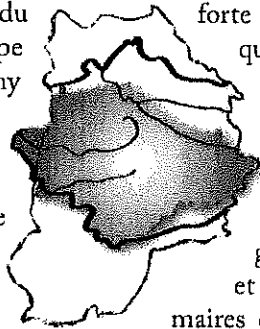
**Inf'eau** ➤ numéro 1

# La reconquête de la qualité de la nappe mobilisons-nous durablement !

## Qui est AQUI'Brie ?

**A**QUI' Brie (sigle de l'association de l'aquifère des calcaires de Champigny en Brie) est née le 10 juillet 2001 à l'initiative des membres du Comité des Usagers de la nappe des calcaires de Champigny créé en 1994. Son territoire de compétence est situé entre la Seine hors Bassée, les vallées sèches de la Marne et l'Aubetin. Il se prolonge à l'ouest jusqu'à la confluence de l'Yerres et de la Seine (voir carte ci-contre).

d'actions concrètes de prévention de la pollution de l'eau et la gestion raisonnée des prélèvements d'eau. L'association est forte aujourd'hui d'une quarantaine de membres issus du monde politique (conseillers régionaux, conseillers généraux de Seine et Marne, Union des maires de Seine-et-Marne, présidents de syndicats), de l'Agence de l'eau, du secteur marchand (les producteurs-distributeurs d'eau, les industriels usagers de la ressource, les carriers), du secteur associatif (protection de l'environnement, représentants des



### Prévention de la pollution

Les attributions d'AQUI' Brie sont le développement d'un pôle de connaissance de la nappe du Champigny, la mise en œuvre

## Un exemple d'action préventive : l'engagement des communes

**T**errains de sport, aires de jeux, cimetières, voiries, jardins publics, ronds-points... Les lieux publics à entretenir ne manquent pas dans une commune. Pour gagner du temps ou par facilité, les pesticides ont été de plus en plus employés. Mais l'usage de ces produits participe à la dégradation de l'eau, dont celle du Champigny. D'autant que les surfaces traitées sont bien souvent imperméables ou très compactées (et donc peu propices à la rétention et à la dégradation

de ces produits). L'exemple de la voirie est tout à fait significatif. La plupart des désherbants épanchés sur la chaussée atteignent rarement leur cible. Emportés par l'eau de pluie dès la moindre averse, ils contaminent alors nos cours d'eau. Depuis 2003, AQUI' Brie incite les communes à réduire progressivement – voire supprimer – l'usage des pesticides dans l'entretien des espaces publics au profit de pratiques plus respectueuses de l'environnement (lire encadré).

### UNE DÉMARCHE PROGRESSIVE ET DURABLE

La reconquête de la qualité de la nappe des calcaires de Champigny ne passe pas par quatre chemins : il faut réduire la consommation de pesticides et tolérer davantage l'herbe dans nos communes. Bien sûr, un tel changement ne se fait pas du jour au lendemain. Pour y parvenir, AQUI' Brie propose aux communes volontaires une démarche progressive. On commence tout d'abord par dresser un état des lieux initial des pratiques de la commune sur l'entretien de la voirie et des espaces verts. A l'issue de ce diagnostic, les agents ont la possibilité de suivre une formation. La commune peut alors s'engager vers des changements de pratiques réduisant le recours aux traitements chimiques, voire mettre en place des pratiques alternatives comme le désherbage thermique ou le paillage ...

### CARTE D'IDENTITÉ

- **Territoire de compétence**  
223 communes, dont 200 en Seine-et-Marne
- **Superficie**  
2 600 km<sup>2</sup>
- **Population**  
800 000 personnes vivent sur ce territoire

consommateurs, irrigants), des services techniques (services de l'Etat, services du Département 77 et de la Région Ile de France, chambre d'agriculture de Seine et Marne, BRGM) et du monde agricole. Les actions préventives engagées à ce jour par AQUI' Brie s'adressent aux collectivités, à la DDE, à la SNCF, aux agriculteurs et aux exploitants des carrières de calcaires du Champigny.

Et ça marche : l'année dernière, 16 communes ont ainsi économisé 668 litres de pesticides passant de 1088 à 420 litres par an ! L'engagement de ces communes se voit jusqu'au cœur des villes et villages, avec le retour de la verdure sur les berges des rus et fossés qui étaient auparavant traités chimiquement.

### Et vous ?

Mais la reconquête de la qualité de la nappe ne se joue pas seulement dans les services municipaux. Vous aussi, vous pouvez contribuer à l'effort de votre commune en étant plus tolérant vis-à-vis de l'herbe. Dorénavant, si vous apercevez de l'herbe en des endroits inhabituels comme autour des pieds d'arbre par exemple, inutile de décrocher votre téléphone. Ce n'est pas une négligence, mais bien la volonté de votre commune de préserver notre ressource en eau potable en limitant sa consommation de pesticides. Et en plus, on gagne en esthétique : il suffit pour cela d'avoir un regard nouveau.

**A  
Q  
U**

**Inf'eau** ➤ numéro 1  
20



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE  
DES ECOLES  
D' ECHOUBOULAINS & VALENCE EN BRIE

## L'AIE, qu'est-ce que c'est ?

L'Association Intercommunale des Ecoles a pour rôle d'organiser et d'animer des manifestations pour les enfants scolarisés à Echouboulains et Valence en brie.

## Comment ça marche ?

► Les ressources de l'AIE sont constituées par les recettes perçues lors des manifestations (la vente des photos de classe ainsi que des cartons de loto, billets de tombola, buvette,...) et par les subventions que veulent bien nous octroyer les mairies.



► La gestion de l'association est assurée par des parents d'élèves bénévoles. Le bureau est composé de 3 à 6 membres élus lors de l'assemblée générale qui se tient fin septembre/début octobre. Cette année, il se compose de :

- Présidente : Madame Sandrine BERTIN (Echouboulains)
- Secrétaire : Madame Nathalie MASSON (Echouboulains)
- Secrétaire adjoint : Monsieur Matthieu RAMARE (Echouboulains)
- Trésorière : Madame Sandrine LEPAN (Valence en brie)
- Trésorier adjoint : Monsieur David SURE (Echouboulains)

## Pour le succès des manifestations...

Les membres du bureau ne peuvent organiser seuls les manifestations : ils ont besoin du concours des enseignants, des mairies et de nombreux parents. **Nous en profitons pour remercier toutes les personnes qui ont aidé cette année.**

## Pour nous joindre



L'AIE dispose d'une boîte aux lettres à la mairie d'Echouboulains. Toutes idées, suggestions, ou messages que vous nous adresserez seront lus et étudiés.

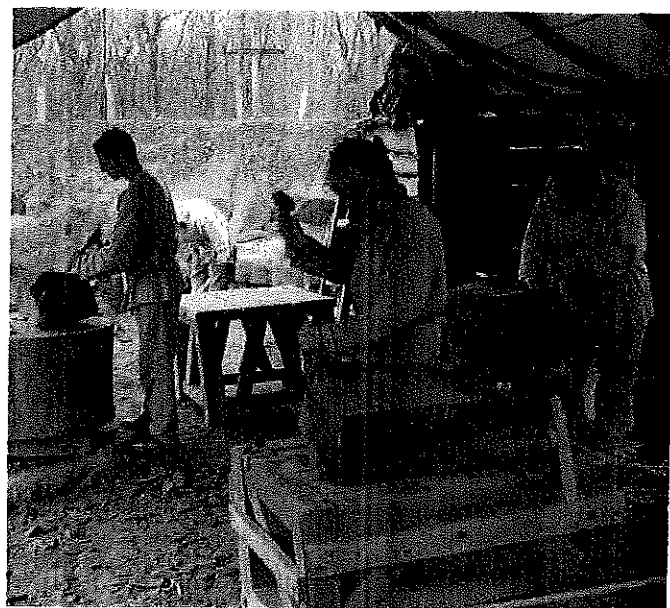
## A quoi ça a servi concrètement cette année (au moment où nous écrivons l'article toutes les animations n'ont pas encore eu lieu) ?

- L'A.I.E a organisé les séances photos de toutes les classes en septembre 2004, une tombola doublée d'un après- midi loto avec vente de crêpes le 6 février 2005.
- L'A.I.E a acheté un poste radio/CD/K7 pour les maternelles, du matériel de sport (cerceaux, plots) pour l'école de Valence en brie, un massicot pour l'école d'Echouboulains.
- L'A.I.E a donné de l'argent à toutes les classes (CLIN comprise) pour leur fonctionnement.



► L'A.I.E subventionne les sorties pour que les parents n'aient qu'une faible participation à verser :

- La sortie à Guédelon (22 mars 2005) pour les classes de CP à CM2.  
Les classes ont été réparties avec des parcours prévus autour de plusieurs ateliers (cordier, vannier, archer...). Après le repas, les visites étaient libres ce qui a permis aux enfants de découvrir les « technologies du Moyen-Age » et de connaître les matières et leur utilisation. Les enfants ont été ravis par l'ensemble de la sortie.



► L'A.I.E va subventionner les sorties des maternelles et un spectacle musical

- ◆ zoo de Férolles Atilly pour la classe de Madame Merle (P.S et M.S)

- ◆ musée Dubuffet pour la classe de Madame Le Rouzic (M.S et G.S)

- ◆ spectacle musical « Au pays de la country music » le 17 mai 2005 à la salle des fêtes de Valence pour tout les enfants.



Spectacle racontant l'histoire d'une petite guitare classique partie pour l'Amérique à la recherche des musiques country. Les enfants vont faire connaissance avec la musique western, le blues, le boogie, le bluegrass, le cajun, le ragtime. Durant son voyage, la petite guitare (et les enfants) rencontrera de nouveaux instruments. Le thème du spectacle de fin d'année est abordé avec différents moyens de transport (bus, train de marchandises, bateau à roue).

► L'A.I.E va organiser la kermesse qui suivra le spectacle donné par les enfants le samedi 18 juin 2005. Comme chaque année, elle se tiendra dans le parc de la salle des fêtes de Valence en Brie.



## CLUB SPORTIF ET CULTUREL VALENCOIS

Le Club Sportif et Culturel Valençois n'arrête pas de faire bouger le village, le samedi 29 janvier 2005, l'équipe du CSCV a accueilli plus de 100 personnes, pour la première soirée musicale animée par le fameux DJ Fred.

Tout le monde s'est pris au jeu de la musique même les plus jeunes. Enfin la galette des rois faisait parler d'elle.

La soirée s'acheva par une soirée dansante avec l'ambition de recommencer l'année prochaine. Le rendez-vous est pris pour le samedi 28 janvier 2006.

Laurent VION tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont répondu présentes à cette belle soirée et d'avoir participé ainsi que son équipe : Delphine, Timmy, Cathy, Elodie, Eric pour leur aide précieuse mais aussi notre DJ, le Cada et la Mairie.

Pour tous renseignements sur le club :  
06.26.53.74.28

Le mercredi 16 février 2005 débutait le 2<sup>ème</sup> tournoi adultes de la saison de tennis de table à la salle Marius Albert.

Environ 15 participants étaient venus avec leurs supporters d'exception, le tournoi fut remporté par :

1<sup>er</sup> Monsieur Arnaud Petitberghien  
2<sup>ème</sup> Monsieur Julien Vion,  
3<sup>ème</sup> Monsieur Serge Courroux

Le tournoi se termina par la remise des récompenses et du verre de l'amitié. Le bureau se félicite du nombre de pongistes toujours fidèles au club.  
Prochain tournoi au mois de juin.

Mercredi 9 mars 2005, avait lieu la 2<sup>ème</sup> rencontre de l'année de tennis de table des débutants et confirmés juniors.

16 participants étaient inscrits au tableau, dans une ambiance amicale, le tournoi débuta vers 17 h 30.

A 18 h 30 le classement est annoncé avec la remise des récompenses.

Catégorie débutants :

1<sup>er</sup> Vincent Krauss  
2<sup>ème</sup> Maxime Moreau  
3<sup>ème</sup> Florian Moal

Catégorie confirmés juniors :

1<sup>er</sup> William Estupina  
2<sup>ème</sup> Damien Grandpierre  
3<sup>ème</sup> Kilian Okou

L'équipe du CSCV félicite ces 2 équipes qui ont fortement progressé depuis l'ouverture du club.

En ce beau samedi d'avril, débutait pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive la journée du tennis de table au gymnase de Machault. Environ 60 participants avaient répondu présents, venus de toutes les communes avoisinantes.

Notre équipe de tennis de table du CSCV était bien sûr au rendez-vous avec seulement 4 participants (Jimmy Herblot, Damien Grandpierre, Christian Souverain et Arnaud Petitberghien).

L'équipe du bureau remercie leurs joueurs d'avoir participé à ce beau tournoi. Rendez-vous l'année prochaine.

Le Président tient à remercier chaleureusement le foyer de Féricy pour l'accueil qu'il nous a réservé.

Résultat du tournoi :

1<sup>er</sup> Damien Grandpierre (confirmé junior)  
2<sup>ème</sup> Jimmy Herblot (confirmé junior)

Adultes :

3<sup>ème</sup> Christian Souverain  
4<sup>ème</sup> Arnaud Petitberghien

Toute l'équipe du foyer de Féricy remercie toutes les équipes de l'extérieur d'être venues aussi nombreuses à cette 2<sup>ème</sup> rencontre.

Pour le CSCV  
Laurent Vion

## LA COMPAGNIE DU JAVOT

Le 13 février, la Compagnie du Javot a eu l'honneur de vous présenter sa dernière pièce : « Apporte moi la lune ».

Nous tenons à remercier chaleureusement les nombreuses personnes qui ont assisté à cette représentation.



Pour un comédien, même amateur, jouer devant un large public est vécu comme une récompense aux temps consacrés à l'apprentissage des textes, la répétition, la création, la mise en scène... l'aboutissement.

A notre époque, où toute heure est comptabilisée, étudiée, disséquée pour le meilleur rendement, prendre le temps sur 'l'inutile' peut paraître stupide.

Comme de se mettre à la place d'un autre et d'essayer de le comprendre pour mieux « le jouer ». De se fixer des objectifs et d'y parvenir, rien que pour le plaisir d'apprendre pour comprendre.



Mais quand on aime...

C'est aussi grâce à vous, par votre participation financière, que nous pouvons vous proposer des spectacles de meilleure qualité technique. Plus d'éclairages, rideaux en fond de scène et en coulisses, qualité des décors...

Un énorme merci à la municipalité, pour son soutien, sa subvention, et, cerise sur le gâteau, la mise à disposition d'une salle de répétitions sans laquelle notre spectacle n'aurait vu le jour.



Des projets, bien sûr il y en a plein...

Représentation dans différents villages alentours et plus si affinités, participation au Téléthon 2005, stages, découvrir l'envers du décor adultes et enfants et une nouvelle pièce... pour une nouvelle histoire.

Un public ravi et des acteurs heureux

Et que vive le théâtre !



## JEUX INTER-VALENCOIS

Pour la 1<sup>ère</sup> fois, le CSCV organisait la journée des jeux inter-valençois, sur le site des Fours à Chaux.



En ce beau dimanche après-midi du mois de mai, une trentaine de personnes avait fait le déplacement pour participer aux épreuves en tous genres : la chasse au trésor, le char romain, le tir à la corde, le jeu des planches ou encore le jeu des questions... Dans une bonne ambiance, les participants se sont éclatés, tout au long de l'après-midi. Cependant, une pensée particulière pour notre Florian...

Enfin pour remercier les participants, un petit pot de l'amitié était offert. Toutes nos félicitations aux équipes, et nos remerciements à la mairie de Valence-en-Brie et aux participants.

Le classement :

- 1<sup>er</sup>  
Equipe BOSS : représentée par Typhaine  
2<sup>ème</sup>  
Equipe SDF : représentée par Angélique  
3<sup>ème</sup>  
Equipe SPORTING : représentée par SOLEN  
4<sup>ème</sup>  
Equipe NO STRESS BABY : représentée par Grégory

Pour le bureau, Laurent VION



## 3<sup>ème</sup> SPECTACLE DE LA STAR'AC

Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, la troupe « Valençoise » présentait leur 3<sup>ème</sup> spectacle de danses et de chants, ce samedi 11 juin 2005. La salle était comble, le public s'étant déplacé en masse.

Devant plus de 150 spectateurs en effervescence, nos 26 jeunes danseurs et chanteurs ont fait le show pendant plus de 3 heures. Un spectacle animé par notre maître de cérémonie, DJ Fred. Encore un grand merci.

Parmi les moments forts du spectacle, on se souviendra entre autre de « Laisser moi danser » qui a ouvert cette soirée, en passant par la « country » ou encore « adieu Monsieur le professeur », dédiée à Marie-Laure Rousseau, sans oublier la danse « y'a du soleil et des nanas », exécutée par les membres du bureau et des jeunes danseurs, du très beau duo Mélody et Marie pour « Everytime » et de la douce chanson dédiée à tous les papas « l'homme de ma vie », Mack Pokora et Brice de Nice.

Un dernier spectacle pour Marie-Laure, qui s'est vue agréablement surprise par le petit film, dédié à son attention par les jeunes artistes et les membres du bureau. Nous lui souhaitons plein de bonnes choses pour la suite.

Toute l'équipe du CSCV tient à remercier chaleureusement Monsieur le Maire et la municipalité, Monsieur et Madame COLIZAC, Monsieur et Madame TISSIER, Monsieur et Madame CHEDRI, le journaliste de la République, nos 26 artistes âgés de 7 à 22 ans).

Tout le staff en commençant par Marie-Laure Rousseau, pour ces 2 années passées à nos côtés pour la danse, ainsi que pour le chant, Marie Badike qui est venue enseigner les cours de chant, Cathy Moal pour son aide précieuse et son soutien tout au long de l'année, notre animateur en délire, le fameux et talentueux DJ Fred, les régisseurs lumière Pascal Frenche, Gilles et Xavier Bruneau et enfin nous remercions Anne-Marie Frenche pour les coulisses, ainsi que Patricia Estupina pour la réalisation des costumes avec Cathy Moal.

Et bien sûr, merci à vous, cher public, d'être venus aussi nombreux à ce 3<sup>ème</sup> spectacle valençois.

Merci à toute mon équipe pour leur travail, leur dévouement et leur gentillesse qu'ils m'ont apportés tout au



long de l'année (Delphine Skirka, Timmy Chedri et Eric Moal)

Prochaines manifestations :

Barbecue du club sur le site des Fours à Chaux  
Dimanche 26 juin 2005 à partir de 12 h 30

Concours de pêche (mare aux usages)  
Jeudi 14 juillet 2005 dès 9 h 00

Pour le bureau  
Laurent VION

Nos artistes danseuses :

Mathilde Jumeau,	Noura Mahmoudi,
Leila Mahmoudi,	Elodie Moal,
Eva Jérama,	Mélody Chédri,
Candice Moal,	Marine Estupina,
Anissa Ferdji,	Mélanie Rousseau,
Capucine Roesler,	Morgane Besnault,
Coralie Goutard,	Natacha Colizac,
Audrey Brun,	Lucie Lecorché,
Elodie Rousseau,	Agathe Kambayolo,
Candy Viminde,	Natalia Mukanza,
Lidia Monteiro	

Nos artistes danseurs :

Kilian Okou,	Florian Moal,
Alain Bonnetaud,	William Estupina,
Grégory Gandoin	

Nos artistes chanteuses/chanteurs :

Mélody Chedri,	William Estupina,
Elodie Rousseau,	Kilian Okou,
Marine Estupina,	Florian Moal,
Mélanie Rousseau,	Alain Bonnetaud,
Elodie Moal,	Grégory Gandoin,
Agathe Kambayolo,	
Candice Moal,	
Noura Mahmoudi	

## CLUB DE FOOTBALL

Le bilan de cette saison est très bon. L'ensemble des éducateurs et des membres du bureau est très content du comportement tant sportif que moral des jeunes joueurs et joueuses du club.

Cette année l'effectif a considérablement augmenté passant de 74 à 101 adhérents répartis en cinq catégories : débutants (5, 6 et 7 ans), poussins (8 et 9 ans), benjamins (10 et 11 ans), 13 ans et seniors.



Sur le plan purement sportif à noter le bon parcours des benjamins éliminés au troisième tour de la coupe nationale juste avant les finales départementales. Bon parcours également des seniors éliminés en huitième de finale de la coupe de Seine-et-Marne sud CDM.

Les 13 ans ont effectué un bon championnat cette saison pour leur première année (5<sup>ème</sup> sur 10) avec une deuxième partie de saison particulièrement encourageante à la vue de l'assiduité aux entraînements et des énormes progrès effectués.

Pour suivre l'évolution des 13 ans 2<sup>ème</sup> année une équipe de 15 ans sera lancée la saison prochaine. Tout jeune né en 1990 et 1991 sera le bienvenu pour s'inscrire même s'il n'a jamais joué dans un club auparavant. L'équipe seniors a fini 10<sup>ème</sup> sur 12 en championnat du dimanche matin.



Au sujet du fonctionnement général du club nous sommes satisfaits des améliorations et du développement



considérable effectué tout au long de la saison. Cette année nous avons pu effectuer de nombreuses sorties. En effet nous sommes allés à la patinoire de Dammarie-les-Lys (superbes gamelles !), plusieurs fois à Juvisy pour assister à des matchs de Division 1 féminine (où de nombreuses internationales évoluent et où nous avons obtenu de nombreux autographes), à Troyes pour assister au match France-Suisse espoirs, deux fois au Camp des Loges (le centre d'entraînement du PSG) pour assister à un match de Division 1 féminine la première fois puis regarder le tournoi international 13 ans du PSG et la demi-finale du Challenge de France féminin, deux fois à Moissy-Cramayel pour voir des matchs de CFA (championnat de France amateur, 4<sup>ème</sup> division nationale), au Mc Donald's pour récompenser une équipe s'étant très bien comportée, à Châteauroux pour assister à la finale du Challenge de France féminin opposant Juvisy à Lyon et enfin Clairefontaine pour regarder l'Equipe de France féminine A En match amical contre Fontainebleau équipe de DSR ou évolue Grégory Gandoïn notre éducateur benjamin, il a même marqué du droit. Bravo greg et merci pour tout ce que tu as apporté aux jeunes avec cette joie de vivre et cette envie d'aller vers l'avant .



Ces sorties se sont avérées très enrichissantes pour tous. Nous nous sommes encore plus rapprochés en amitié, nous avons fait de nombreuses découvertes, fait connaissance avec des joueuses de Juvisy et de l'Equipe de France féminine (à qui nous souhaitons d'ailleurs bonne chance pour l'Euro en Angleterre) et accumulé d'innombrables souvenirs.

Grâce aux parents et dirigeants de plus en plus présents et impliqués nous avons pu organiser notre premier plateau débutant à Valence et participer à plusieurs tournois où nous avons à chaque fois remporter le challenge du fair-play pour notre plus grande fierté.

Nous sommes satisfaits d'avoir pu mettre en place la vente de joggings aux couleurs du club et de bracelets « stand up speak up » en faveur de la lutte contre le racisme dans les stades de football.



Autre motif de satisfaction : le développement du football féminin. Huit filles étaient inscrites et aucune n'a souhaité arrêté durant la saison. Quatre d'entre elles ont même été sélectionnées en équipe de Seine-et-Marne sud (Morgane DIVE en 16 ans féminine, Mélody CHEDRY en 13 ans féminine et Elodie et Mélanie ROUSSEAU en benjamines). D'ailleurs les éducateurs du club ont eu l'occasion pour la première fois de visiter le centre national du football à Clairefontaine grâce à Morgane DIVE qui y a disputé la coupe nationale inter-districts des 16 ans féminines. A noter aussi le très joli parcours de Mélody CHEDRY avec la sélection des 13 ans féminines seulement éliminée en demi-finale nationale de ce même challenge. Cette jeune fille intègre d'ailleurs en septembre le sport-étude de Juvisy (club vice-champion de France féminin et vainqueur du Challenge de France féminin). Souhaitons lui bonne chance.

Grande satisfaction le samedi 4 juin 2005 pour notre première journée portes ouvertes aux féminines. En effet 18 filles âgées de 5 à 14 ans ont participé aux différents jeux et ateliers proposés par les éducateurs. Preuve du succès grandissant du football chez les filles.



Nous sommes ravis aussi de l'intérêt grandissant de certains parents, de jeunes du village et d'adultes du village qui permettent de mieux encadrer nos adhérents, de donner encore plus de vie au club et de mieux se connaître entre générations.



Des nouvelles de notre star Lolo TASSALDINHO : il a tourné à plein régime cette saison marquant pas moins de 3 buts dont 1 phénoménal (amortis poitrine et reprise enchaînée qui a fini dans le petit filet) et en établissant un nouveau record. En effet il a réussi à envoyer le ballon 1498 fois dans la mare en une saison. Record à battre !!!

Par ailleurs nous souhaitons continuer le développement du club c'est pourquoi nous aimerions voir nous rejoindre toute personne volontaire et motivée à l'idée d'encadrer les jeunes, prendre du plaisir et venir s'amuser avec l'équipe déjà en place. Il ne faut pas forcément être expert en football. Aider à servir les goûters par exemple serait enrichissant pour le club.

En vue de la saison prochaine tout jeune garçon et toute jeune fille peuvent s'inscrire dans les catégories suivantes :

- débutants nés en 1998-1999-2000.
- poussins nés en 1996-1997.
- benjamins nés en 1994-1995.
- 13 ans nés en 1992-1993 (et 1991 pour les filles).
- 15 ans nés en 1990-1991 (pas pour les filles car la mixité n'est plus autorisée à partir de cette catégorie).

Vous pouvez contacter les éducateurs du club pour plus d'informations : Laurent ROESLER 06-60-79-41-36 et Grégory GANDOIN 06-63-34-22-58 et Fabrice MASCARIN A ce joli bilan nous devons toutefois ajouter quelques bémols : le mauvais état du terrain, l'éclairage trop faible, le manque de locaux et l'absence de club house. Ceci n'entame en rien notre motivation mais constitue un sérieux frein au développement du club.



Enfin nous tenons à remercier :

- notre trésorier pour la tenue rigoureuse des comptes.
- la mairie pour la tonte régulière de la pelouse, l'installation d'un tableau d'affichage et le prêt d'un karcher.
- le CSCV pour avoir offert un goûter aux enfants.
- M. MOAL pour avoir offert du matériel de pharmacie.
- M. ARMAND pour avoir offert à boire au Mc Donald's à une équipe s'étant bien comportée.
- la générosité de tous lors de la vente des calendriers.
- les éducateurs du club pour leur fidélité au club, leur générosité envers les enfants et leur comportement irréprochable.

- les parents ayant assuré régulièrement le transport des enfants et le lavage des maillots et pour s'être toujours montrés respectueux des équipes adverses ainsi que du travail des éducateurs.



Et pour finir nous souhaitons à chacun d'agréables vacances d'été et vous donnons rendez-vous pour la reprise des activités à la fin du mois d'août. ALLEZ VALENCE !!! !greg ,lolo,fab dit léon

## ON A PARLE DE VALENCE-en-BRIE en Seine-Maritime

M.T. DEBRAY

En 1998, Christelle DEBRAY, avait remporté le championnat d'Ile de France VTT des élus à TRILPORT (77) et à CHARNY (77).

En 1999, elle est devenue vice-championne de France à APT (84) et à AUGY SUR AUBOIS (18).

En 2004, elle a remis son titre en jeu, sous une chaleur étouffante, MONTVILLE (76). L'accueil a été très chaleureux, France 3 Normandie était présente et elle a dû énoncer son « palmarès » à la caméra. Il y a eu des dérapages non contrôlés et de superbes descentes. Les côtes l'ont fait souffrir à cause de son manque d'entraînement. Mais ses efforts ont été récompensés, car elle a repris son titre de championne de France VTT des élus et a bien représenté Valence-en-Brie.

Début Janvier, elle a été reçue, ainsi que de nombreux participants à diverses activités, par le Député-Maire Yves JEGO. Elle a reçu son trophée lors de cette superbe manifestation, avec un écran géant pour le reportage des nominés, des jeux de lumière et de belles prestations musicales.

Donc, mesdames et messieurs les adjoints et conseillers et vous Monsieur le Maire, tous à vos vélos pour remettre le titre en jeu cette année.



## MARATHONIENS AUJOURD'HUI...

Christian SOUVERAIN

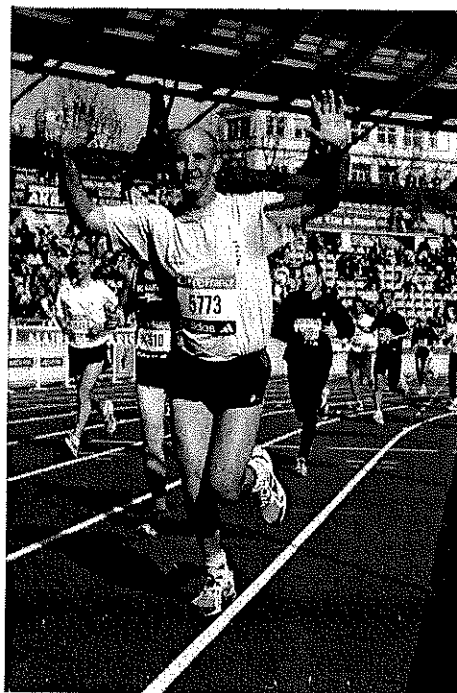
On devient marathonien lorsqu'on arrive à franchir la ligne d'arrivée après avoir couru 42 kms 195, peu importe le temps et pourtant... Bravo à Christian FIRMINHAC de Valence en Brie et Joël MENEZ d'Echouboulains pour avoir réalisé des performances de haut niveau en faisant un chrono de 3 h 02 pour Christian au marathon de La Rochelle (478<sup>ème</sup> sur 5810 arrivants et 3 h 18 pour Joël au marathon de Paris 2005 (4140<sup>ème</sup> sur 30 000 participants).

Evidemment ceci avec un peu d'entraînement (70 kms par semaine et 5 années de pratique, une dizaine de marathons à ce jour) !

Quelle émotion de franchir la ligne d'arrivée après tant d'efforts, je sais de quoi je parle, marathonien moi-même plus modestement, mon record étant de 3 h 30 au marathon de la baie du Mont Saint Michel 2004 (1246<sup>ème</sup> sur 5000).

La plus belle émotion reste cependant le franchissement de la ligne d'arrivée du 1<sup>er</sup> marathon, c'était celui de Paris.

Continuant tous les trois notre progression, vous nous croiserez peut-être sur les chemins alentours en plein entraînement car, notre objectif est de pouvoir dans un avenir proche faire un cent kilomètres et passer de marathonien à... cent border.



## VŒUX DU MAIRE

Discours de Monsieur le Maire

Monsieur le Conseiller Général  
Mesdames et Messieurs les Maires du Canton  
Mesdames, Messieurs,  
Chers Amis

Comme toujours l'équipe municipale est heureuse de vous accueillir aujourd'hui pour la cérémonie traditionnelle des vœux.

A titre personnel et au nom du Conseil Municipal que j'ai l'honneur de représenter, je vous adresse mes vœux les plus sincères et les plus chaleureux pour chacun d'entre vous et vos familles.

Comment débiter cette allocution sans parler de ce séisme en Asie qui a provoqué une série de raz-de-marée meurtriers. Je n'entre pas dans le détail. Je sais que vous êtes informés et que l'émotion reste intacte en France. Sur le plan communal, votre Conseil Municipal s'est mobilisé en faisant appel à votre générosité. Vous avez été nombreux à répondre à notre appel en faveur de ces régions sinistrées. Pour ceux qui souhaitent le faire maintenant, une urne est à votre disposition dans cette salle. D'avance merci pour eux.

Le monde a bien bougé en cette année 2004 et j'évoquerai seulement ici ceux qui m'ont interpellé et notamment :

les attentats du 11 mars à Madrid, 191 morts,  
les élections régionales et européennes,  
la multiplication en Irak des prises d'otages : Américains, Italiens, Turcs, Français,  
l'assaut au 3<sup>ème</sup> jour de la prise d'otages qui a fait 338 morts dont une majorité d'enfants à Beslan en Russie,  
le décès de Yasser Arafat,  
le conflit entre Français et Ivoiriens,  
l'inauguration du viaduc de Millau, le pont le plus haut du monde (270 m au-dessus du Tarn),  
la mobilisation pour la libération en décembre des otages français les journalistes Christian Chenot et Georges Malbrunot,  
et pour terminer sur une note plus légère les 33 médailles olympiques aux J.O. d'août à Athènes. Sans chauvinisme exagéré saluons Laura Manoudau qui avec ses trois médailles, or, argent, bronze a honoré notre département.

Sur notre commune les bulletins municipaux vous ont rendu compte de nos actions, en particulier :

Étude d'un feu tricolore angle d'Echouboulains/rue Henri Pelle,

Les travaux d'agrandissement du cimetière troisième tranche du contrat rural son pratiquement achevés,  
L'ouverture ADSL du répartiteur de Valence-en-Brie,  
Renouvellement des conduites d'eau rue Max Lafon,  
Enfouissement des réseaux EDF éclairage public et téléphone sur la place de l'Église.

Les perspectives 2005 :

Création d'une ligne de transport express entre Montereau et Melun,  
Installation du feu tricolore,  
Reste à préciser le devenir des locaux de l'ancienne école,  
Pour des raisons budgétaires, l'agrandissement des locaux de la Mairie est retardé,  
Prévision d'un local archives,  
Prévision de travaux sur le stade : pose de filets destinés à arrêter les ballons lors des entraînements ou matchs de football,  
Étude d'un nouveau contrat rural,  
Transformation des contrats CEC en contrat à durée indéterminée.

Après ce bilan et je pourrais dire rituellement je remercie l'ensemble du personnel communal et du RPI (administratifs, agents d'entretien et de service, CEC) pour le travail accompli.

Je me tourne maintenant vers les différents acteurs de la vie économique et sociale :

Nos présidents et membres des bureaux d'associations : bénévoles ils contribuent à l'animation de notre village en donnant de leur temps. Ils ont tous réussi un véritable tour de force en mettant sur pied des actions pour le Téléthon qui a été une véritable réussite. Merci à tous.

Nos enseignants dont la tâche est bien difficile. Nos chefs d'entreprise et d'exploitations agricoles, nos commerçants.

Dans la mesure du possible à prestation égale donnons leur la préférence pour que vive notre village.

Je salue et présente mes vœux les plus sincères à tous nos politiques locaux : Député, Conseiller Général, mes collègues Maires, leurs adjoints et conseillers, le Conseil Municipal de Valence évidemment qui œuvre toujours pour le bien de la commune.

Je remercie aussi tous les représentants de l'État avec qui j'entretiens des relations excellentes et notamment : la Perception, la

DDE, la DDA, la Gendarmerie, les Pompiers, la Poste, l'EDF, pour ne citer que ceux que je rencontre souvent.

A vous tous ici présents bonne année 2005.

Avant de nous retrouver pour le verre de l'amitié nous souhaiterions dire au revoir au collègue Michel VALOGNES qui nous quittera en Février pour s'installer dans le département de la Meuse. Il a été élu en 1993 et réélu depuis lors de chaque scrutin. Il a œuvré pour le bien être de la commune et était délégué dans plusieurs syndicats.

Michel merci de ta participation. Tes collègues sont heureux de t'offrir ce présent qui te permettra de penser à nous dès que tu voudras photographier. Bonne chance à toi et ta famille.

Enfin j'aimerais maintenant appeler près de nous Chantal et Guy SKIRKA.

C'est un janvier 1974, que Chantal et Guy SKIRKA sont arrivés à Valence-en-Brie, et ont repris le commerce de la Boucherie, alors tenue à l'époque par Mr et Mme OIRIT.

Débutant le métier de boucher dès l'âge de 14 ans, Guy a d'abord été apprenti dans sa région natale de l'Yonne, puis à la boucherie Bernard de Montereau en 1964. Tandis que Chantal, après s'être initiée à la vente sur les marchés avec ses parents maraîchers à Marolles sur Seine, elle a ensuite été secrétaire-comptable au cabinet Camuçon à Montereau.

Guy assure donc 6 jours sur 7, dans son camion-magasin, des tournées dans les villages d'Echouboulains, Pamfou, Forges, Saint Germain Laval, Laval en Brie, Ville Saint Jacques, Machault, Sivry-Courtry, La Chapelle Rabelais. Toujours au service des petits villages et du commerce de proximité ! Relais avec les personnes isolées, bien plus que boucher, service rendu en tout genre, toujours une oreille attentive et amicale.

Tandis que Guy est sur les routes de campagne, Chantal tient le magasin, qualité du produit, qualité du service... commerce, lieu de rencontres, d'amitié, de lien social.

Depuis plus de 4 ans, elle assure la vente du boudin chaud tous les jeudis de 18 h à 20 h sur la place de l'Église de Valence. Le boudin noir de Guy a gagné sa réputation dans la région, un savoir-faire reconnu par différentes médailles et récompenses : récemment primé en 2004, 1<sup>er</sup> prix national au concours du meilleur boudin de Pont d'OUILLY, 7<sup>ème</sup> place section nationale au concours de Chenonceaux et médailles d'or, argent et

bronze au concours international de Ransart en Belgique.

Sans compter les nombreuses foires gastronomiques auxquelles ils participent : festival de la Terre, semaine du goût, marché de Noël et les fêtes Napoléoniennes de Montereau, etc...

C'est donc dans cette boucherie, vieille de plus de 150 ans, (qui disparaîtra sans doute avec le départ en retraite), que depuis 30 ans (quasiment jour pour jour), Chantal et Guy se dévouent corps et âme, à leur métier, c'est pourquoi aujourd'hui, nous avons tenu à leur adresser un hommage en mérite de leurs années de labeur.





## NOS AINES

### GALETTE

Nos anciens avaient répondu présents pour déguster les galettes.



Monsieur BRUN et Madame PRADES



Monsieur MORON, l'un des rois !



Grande tablée !!

### REPAS

Le traditionnel repas des aînés servi, par l'Étape de Valence, a eu lieu le 3 avril 2005 à la salle Marius Albert.

Bonne ambiance, nos aînés nous ont montré qu'ils pouvaient toujours « guincher »



## CHASSE à l'ŒUF

Ce dimanche 3 avril la pluie s'est arrêtée de tomber vers les 11 h 00, l'heure à laquelle les enfants étaient invités à venir chercher les œufs que les cloches avaient déposés à Valence-en-Brie.



Comme les photographies le montrent, les enfants sont venus nombreux et sont repartis après une bonne récolte, le Conseil Général ayant participé en chocolat, à cette journée.

Par contre nous avons regretté de voir arriver des enfants après cette matinée de chasse, leur pendule n'ayant pas été mise à l'heure car le changement d'heure était effectivement ce 3 avril.

## CLASSE DECOUVERTE : CLASSE RENAISSANCE

Les élèves des classes de Mme NARME (CE2/CM2) et de Mme CAZES (CM1) sont partis à Fondettes (Indre et Loire) du 11 au 16 avril 2005.

Au programme, visite de différents châteaux de la Loire (Loches, Langeais et bien sûr Chambord), découverte d'une ferme troglodyte, d'un atelier de vannerie, d'une carrière de tuffeau, étude de la faune et de la flore du bord de Loire.

Le temps agréable ainsi que l'excellence de l'organisation (société « Côté Découvertes » à Fontainebleau) et l'efficacité des animateurs, leur bonne humeur, ont largement contribué à la réussite du séjour. La qualité de l'accueil au centre des Fondettes, son confort, son parc de 30 ha ont été appréciés de tous.

L'équipe des enseignantes

## CEREMONIE DES DEPORTES

Les victimes de la déportation ont célébré dignement cet anniversaire, il y a 60 ans les camps de concentration étaient libérés, mais quel « spectacle » nos alliés ont-ils découvert !

Le 24 avril le Conseil Municipal rendait hommage à ces victimes au monument aux morts

## APPEL DU 18 JUIN

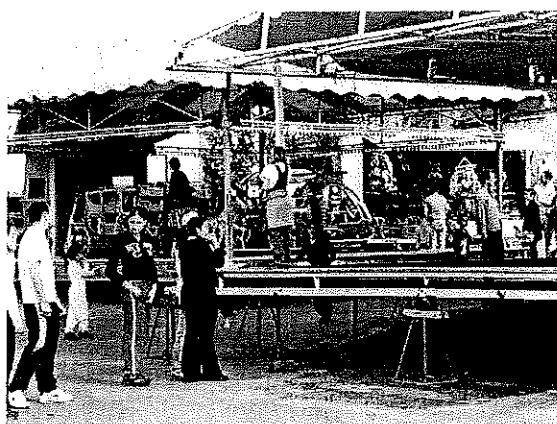
Il y a 65 ans, le Général De Gaulle, lançait son appel depuis Londres à poursuivre la bataille et à résister à l'occupant.

De nombreuses personnes ont rejoint les rangs de cet homme, la résistance contre l'occupant commençait.

L'ensemble du conseil municipal a rendu hommage une fois de plus à cet homme qui s'est battu pour que la France soit celle qu'elle est aujourd'hui.

## FETE COMMUNALE

Cette année, c'est sous un soleil de plomb qu'a eu lieu la traditionnelle fête communale.



Les forains étaient fidèles au rendez-vous, les associations de Valence, nous ont montré une fois de plus leur savoir faire pour animer le village. Le CSCV et le VALC s'occupaient de la foulée Valençoise dont voici les résultats :

### **GARCONS DE 9/10 ans :**

- 1<sup>er</sup> Florian MOAL
- 2<sup>ème</sup> Luc FRENCHÉ
- 3<sup>ème</sup> Issam ANNABI
- 4<sup>ème</sup> Clément LUZU
- 5<sup>ème</sup> William BERLAND

### **GARCONS DE 11/12 ans :**

- 1<sup>er</sup> Karim MAHMOUDI
- 2<sup>ème</sup> Abdel ANNABI

### **FILLES DE 9/10 ans :**

- 1<sup>ère</sup> Mathilde PEREIRA
- 2<sup>ème</sup> Noura MAHMOUDI
- 3<sup>ème</sup> Salomé VIEIRA

### **FILLES DE 11/12 ans :**

- 1<sup>ère</sup> Elodie MOAL
- 2<sup>ème</sup> Camille MENEZ



## FEMININS

### **JUNIORS :**

- 1<sup>ère</sup> Cécilia PASSERARD
- 2<sup>ème</sup> Tiphaine TISSIER
- 3<sup>ème</sup> Mélody CHEDRI
- 4<sup>ème</sup> Marjolaine MOREAU

### **VETERANS :**

- 1<sup>ère</sup> Anne-Marie FRENCHÉ

## MASCULINS

### **JUNIORS :**

- 1<sup>er</sup> Vivien MARIMOT
- 2<sup>ème</sup> Benjamin MARIMOT
- 3<sup>ème</sup> Mafoud MAHMOUDI
- 4<sup>ème</sup> Razmik MANUKYAN
- 5<sup>ème</sup> Yohan GELIE
- 6<sup>ème</sup> Elliott MENEZ
- 7<sup>ème</sup> Ramiza OSMANAJ
- 8<sup>ème</sup> David MARTIROSSIAN
- 9<sup>ème</sup> Marc FRENCHÉ
- 10<sup>ème</sup> Arezki FERDJI

### **SENIORS :**

- 1<sup>er</sup> vainqueur) Grégory GANDOIN (grand)
- 2<sup>ème</sup> Dominique OZBOLT
- 3<sup>ème</sup> Fabrice MASCARIN
- 4<sup>ème</sup> Yaroslav MASLOV
- 5<sup>ème</sup> Gilles MAYER-WEILER
- 6<sup>ème</sup> Frédéric CLOQUE
- 7<sup>ème</sup> Laurent ROESLER
- 8<sup>ème</sup> Damien FIRMINHAC

### **VETERANS :**

- 1<sup>er</sup> Christian FIRMINHAC
- 2<sup>ème</sup> Pascal FRENCHÉ
- 3<sup>ème</sup> Joël MENEZ

Toute l'équipe du CSCV remercie tous les participants qui ont contribué à la réussite de cette fête, et notamment :

Les transports Jacquet, la boucherie de Valence, la ferme des Guyettes, l'entreprise Tissier, l'Etape de Valence, la Superette de l'Eglise, la société Karcher, le Conseil Général de Seine et Marne, la Mairie de Valence-en-Brie, Monsieur Jacques POULAIN, et bien d'autres...

Le dimanche le CSCV organisait une journée porte ouverte du tennis de table avec démonstration, initiation et petits tournois. Cette journée a rassemblé environ 50 personnes, merci d'être venus si nombreux.

Pour le bureau du CSCV  
Laurent VION

## DEUX EMPEREURS, DES MÉDAILLÉS, UNE STATUE ET UN ASILE

La fin de l'année 2004 fut marquée par un certain nombre de manifestations culturelles autour de la personne de Napoléon 1<sup>er</sup>, en raison de la commémoration du bi-centenaire de son sacre en la cathédrale Notre-Dame de Paris, comme Empereur des Français. Le point central de cette commémoration étant matérialisé par le tableau de Jacques-Louis David, conservé au musée du Louvre.

Bonaparte, par sa prise de pouvoir, le 18 brumaire An VIII (9 novembre 1799) mettait fin à plusieurs années de dérives, d'excès qui avaient suivi l'euphorie des premiers mois de la Révolution de 1789. Ses détracteurs diront qu'il fut, lui aussi, à l'origine d'autres excès, mais le propos présent ne cherche pas à argumenter sur ce sujet, mais à envisager les souvenirs qu'il laissa dans l'esprit de ses soldats au travers de ses fondations et celles de son neveu.

### Testament napoléonien

Ainsi est-il judicieux d'exposer un côté souvent occulté et méconnu de beaucoup : l'attachement du Premier Soldat à ses hommes et combien cet attachement fut réciproque.

Au début de l'année 1821, lorsque l'exilé, sur son rocher de Sainte-Hélène, sentit sa fin proche, rongé d'un mal incurable, il veut exprimer à tous ceux qui l'ont suivi sa reconnaissance au-delà du temps et de la distance. La rédaction de son testament s'achèvera le 15 avril 1821 ; ses pensées vont d'abord à sa famille, à ses proches, à ses officiers, à ceux qui le soutiennent et le soignent, mais aussi à tous les inconnus qui l'ont, volontairement ou non, servi sous l'uniforme, il tient à les récompenser et assurer leurs vieux jours. Il les avait commandés et côtoyés sur les

champs de batailles, exacerbant leur zèle, pour la gloire de la Patrie. Ce fort sentiment de gratitude qui l'anime, on le trouve dans un paragraphe testamentaire essentiellement tourné vers eux, où il désire que des gratifications leur soient distribuées « *...aux officiers et aux soldats de l'armée française qui ont combattu pour la gloire et l'indépendance de la Nation...* » ces sommes devant être prélevées sur son « *domaine privé étant ma propriété dont aucune loi française ne m'a privé que je sache...* ». Malheureusement, il ignorait que depuis le 5 août 1818, une Ordonnance du roi Louis XVIII l'avait privé de tous ses biens au profit du Trésor. Les exécuteurs testamentaires ne pourront que s'incliner, la contestation étant d'avance inutile car lors de la première abdication, au traité de Fontainebleau le 11 avril 1814, un article précisait ce reversement à la Couronne que n'abrogeront pas les Cent-Jours.

### Un autre Empereur

Un autre empereur, neveu du premier, viendra concrétiser en partie la volonté de l'oncle. Le 12 août 1857, Napoléon III signait un décret instituant une récompense pour ceux qui avaient servi dans les armées de la Révolution et du Premier Empire, de 1792 à 1815.

Cette récompense, c'est une médaille, la médaille de Sainte-Hélène, accompagnée d'un diplôme nominatif établi par la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur.

Napoléon III saura aussi, nous le verrons, œuvrer à leur confort matériel.

### La médaille de Sainte-Hélène

Sur la demande personnelle de Napoléon III, la médaille fut réalisée par

Désiré-Albert Barre (graveur général de l'Hôtel des Monnaies sous le Second Empire), en avril 1857.

Elle était en bronze patinée, l'avert représente le profil droit de Napoléon Ier couronné de lauriers et au pourtour se lit : « *Napoléon I<sup>er</sup>, empereur* » ; le tout étant inséré dans une guirlande de lauriers fermée d'une couronne impériale avec des aigles, surmontée d'un globe terrestre et d'une croix.

Le revers porte l'inscription : « *À ses compagnons de gloire, sa dernière pensée, Sainte-Hélène, le 5 mai 1821* », sur le pourtour est gravé : « *Campagnes de 1792 à 1815* », le tout présenté comme à l'avert.

Suspendue à un ruban vert à cinq bandes verticales rouges, elle était placée dans une boîte en carton enveloppée dans du papier blanc glacé, orné d'une aigle et de l'inscription

« *Aux compagnons de gloire de Napoléon I<sup>er</sup> - Décret du 12 août 1857* ».

La première remise de cette décoration en Seine-et-Marne se fit en l'Hôtel de la Préfecture le 1<sup>er</sup> novembre 1857, pour les résidents de Melun.

### Association de Sainte-Hélène

Quelques semaines après la création de la décoration, et à l'initiative du Ministre de l'Intérieur M. Billault, est fondée une association d'aide et de secours aux médaillés. Elle est officiellement autorisée le 21 décembre 1857. Destinée à financer les frais médicaux, pharmaceutiques ou d'obsèques des anciens militaires nécessiteux, elle pouvait leur apporter des aides ponctuelles mais aussi aider leur veuve (article 1<sup>er</sup> des statuts de l'association). Chaque département eut donc sa section. Celle de Seine-et-Marne vit le jour le 3 décembre 1857 ; le préfet, président d'honneur, confia la présidence au général baron Pelet, le colonel de Maussion étant son vice-président. Cette présidence fut éphémère. Le général Pelet, après une brillante carrière, émaillée de nombreuses batailles

et de non moins nombreuses blessures et décorations (il était à la bataille de Montereau, le 18 février 1814) s'éteignit à 81 ans, en décembre de l'année qui suivit sa nomination. Député, sénateur et pair de France, son nom figure sur une des faces de l'Arc de Triomphe de l'Étoile, à Paris.

L'association rassemblait des sociétaires et des membres honoraires (article 2), les premiers étant d'anciens militaires, titulaires de la médaille et résidant en Seine-et-Marne ; les seconds participaient à la prospérité de l'association par leurs souscriptions, ils pouvaient venir d'autres départements. L'obligation étant pour tous, le paiement d'une cotisation annuelle qui devait être égale à une journée de solde du grade de chacun en 1815 pour les sociétaires et de 6 francs minimum pour les membres honoraires. Les souscriptions pouvaient être reçues dans les mairies.

Afin d'alimenter sa trésorerie, l'association était autorisée à recevoir dons, aides ou participations de tous généreux donateurs, tel le baron de Moracin, propriétaire résidant au château de Montigny-sous-Valence, ainsi que des subventions de l'État.

Les secours octroyés aux membres nécessiteux étaient soumis à l'accord du Comité Central après examen du dossier établi par le demandeur, celui-ci ayant souvent reçu l'appui du maire de sa commune de résidence. Les distributions se voulaient équitables et devaient être données à bon escient car « *...l'expérience a démontré que le cabaret reçoit presque toujours la meilleure part des secours ainsi distribués* » (réflexion du Ministre de l'Intérieur dans sa lettre du 5 février 1857 adressée au préfet de Seine-et-Marne).

### Liste valençaise

Dès le 15 août 1857, une dépêche du Ministre de l'Intérieur demande aux préfets de dresser un état des militaires de leur département ayant servi entre 1792 et 1815 susceptibles de se voir remettre la médaille. Le 17 août, le préfet de Seine-et-Marne envoie à son tour une circulaire à



tous les maires du département pour qu'ils établissent leur liste rapidement.

Le menuisier Hypolite Loiseaux, maire de Valence, aidé de l'instituteur-secrétaire de mairie, Pierre-Marie Casset, recense quinze de ses administrés ayant participé aux guerres concernées et transmet sa liste à Melun, le 27 du même mois (cette liste est mise en annexe). Et Valence arrive en tête des communes du canton pour le nombre de recensés, suivi d'Héricy. Doit-on se féliciter de cette première place due à leur longévité ou doit-on se réjouir en estimant qu'en matière de patriotisme, nous pouvions en remontrer aux autres ? Ce n'est pas aussi tranché que cela, il convient d'y mettre des nuances.

### **Miliciens, gardes nationaux, volontaires et soldats engagés.**

Sous l'Ancien Régime le service militaire obligatoire, tel que nous l'avons connu mis en place par la loi du 21 mars 1905, et abrogé il y a peu, n'existait pas. Le Roi avait dans ses armées des professionnels, des volontaires et des miliciens.

#### **1/ La milice ou troupe provinciale :**

Organisée par Louvois, le 29 novembre 1688, la milice se constituait à partir d'une désignation ; les paroisses, réunies par groupe de cinquante suivant un découpage géographique précis, étaient tenues de fournir un roturier célibataire ayant entre 20 et 40 ans, pour un service de deux ans, porté à quatre puis à six ans. En 1691, le tirage au sort remplacera la désignation. L'équipement du milicien était à sa charge ou bien à celle de la communauté d'habitants dont il était issu.

Dans les faits, la milice n'était levée que lorsqu'un conflit se dessinait, ces hommes venaient alors renforcer les effectifs des régiments déjà en place. Au fil des ans, chaque Ministre ajouta sa touche à ce règlement en fonction des besoins du moment. Une refonte de l'organisation eut lieu le 25 février 1726. Les hommes de ce

corps d'appoint des troupes régulières, étaient mal considérés par les officiers et bien que peu de jeunes paysans y furent soumis, la milice était très impopulaire, des inégalités étaient ressenties et exacerbèrent les passions, la discipline imposée était très dure, l'enthousiasme ne les animait guère ; à leur mauvaise volonté, s'ajoutait leur inhabileté aux armes et à la vie militaire, on les cantonna principalement à la garde des places fortes.

Elle fut plusieurs fois supprimée puis remise en place suivant les contraintes imposées par les événements de politique extérieure. Lors de l'établissement des Cahiers de doléances, rédigés pour les États Généraux de 1789, les réclamations sur ce sujet arrivent en bonne place. Ceux de la paroisse de Valence, rédigés par M<sup>e</sup> Garcet, notaire à Montereau, le 5 mars 1789, demandent : « ... *qu'on abolisse le tirage de la milice en substituant le même nombre d'hommes fournis volontairement par les paroisses dans la proportion nécessaire, au lieu que le tirage ruine les familles...* ». Fardeau jugé insupportable, symbole de l'arbitraire, elle fut abolie par l'Assemblée Constituante le 20 mars 1791.

Mais, pouvait-on, en ces périodes difficiles, tout attendre du volontariat et ce qu'il engendre ? Rester sans armée, face à une menace extérieure qui ne va pas manquer de se préciser ? La milice se trouva bien vite remplacée.

#### **2/ La Garde Nationale**

Aux regards des débordements nés dans les premiers mois de la Révolution, et pour pallier d'autres excès, une sorte de milice bourgeoise se forma spontanément prenant le nom de Garde Nationale. Elle se met en place, tout d'abord dans les grandes villes, à compter de février 1789 ; l'Assemblée Nationale lui donne un cadre les 5 et 10 août suivants et son organisation sera clairement définie par le décret du 12 juin 1790. Y était astreint tout citoyen actif, c'est à dire payant l'impôt, âgé de 18 à 60 ans.

C'était une force civile, organisée par districts et cantons, non par paroisses, destinée au maintien de l'ordre en ces temps troublés où les séditions pouvaient naître à tout moment, en tous lieux, de rumeurs lancées à dessein par des individus cherchant à tirer le meilleur parti de ces troubles, ou bien aussi guidés par le besoin. Elle était également chargée de faire respecter les lois, veillant sur les bureaux de vote, surveillant les suspects, rehaussant de leur présence les fêtes et cérémonies officielles, etc (l'histoire de la Garde Nationale valençaise sera l'objet, ultérieurement, d'un article particulier).

Mais une note de janvier 1791, confirmée par le décret du 13 juin suivant, indiquait que cette troupe pouvait aussi, le cas échéant, être appelée à renforcer l'armée régulière.

Dans le cadre de leurs attributions premières, le 14 nivôse an II (3 janvier 1794) les Gardes Nationaux du District de Melun, furent appelés à une surveillance attentive autour des lieux de conservations des denrées et des grains, en particulier autour des fermes, des tentatives de pillages ayant eu lieu, prémices de la crise des subsistances qui commençait à poindre car la loi du Maximum, du 29 septembre précédent, rendait ses effets (voir sur ces problèmes de subsistances *Info-Valence*, Hiver 1996). On jugeait utile d'indiquer que les refus d'obtempérer rendraient les récalcitrants suspects et on sait la valeur qu'avait alors un tel qualificatif !

Les astreintes de la Garde Nationale furent assez facilement acceptées car elles se déroulaient dans le cadre de vie habituel, aucun de ces hommes n'imaginait devoir aller un jour rejoindre les troupes sur des théâtres lointains.

### 3/ Les Volontaires

Parallèlement à ce type de service, l'armée se structurait avec une autre catégorie de soldats : les volontaires.

Car, bientôt, la Patrie en danger réclamait ses défenseurs et ce furent plusieurs *levées* d'hommes successives qui

furent décrétées. Les premières de 1791 et 1792, se passèrent assez bien, parfois dans l'enthousiasme, le service étant volontaire et passager dans le temps, une aide ponctuelle, chacun sachant qu'il pourrait, la campagne terminée, regagner ses foyers. Mais, ce semblant d'euphorie doit être modulé suivant les paroisses, ainsi le 19 août 1792, la conscription, qui se déroulait au Châtelet-en-Brie et où Valence était représenté, fut le théâtre de rixes violentes. Il est aisé d'imaginer l'esprit dans lequel ces jeunes hommes vivaient cette situation. Après s'être cru débarrassé du service des armes et confortés par les prises de positions initiales des autorités, celles des premiers mois de la Révolution, voilà qu'à nouveau on revenait à la situation antérieure, c'était difficile à admettre. Le mythe de l'élan des Volontaires de l'an II n'existe en fait que dans l'imagerie populaire qu'on se complut à véhiculer dans l'esprit du public ; pourquoi le refus de servir, la désaffection de la vie militaire d'avant 1789 se seraient-ils subitement transformés en euphorie ? les libertés acquises, les pompeux discours sur la Patrie ne suffirent pas ni à l'expliquer ni à le justifier. Et le zèle des recrues ira en s'affaiblissant de plus en plus, alors que les besoins se pérennisaient.

Ces *levées* vont se succéder devant la menace étrangère qui prenait corps à nos frontières après la fuite de la famille royale le 20 juin 1791, suivie d'une déclaration de guerre à l'Autriche, alliée de la Prusse, le 20 avril 1792. Les premières campagnes militaires de la jeune armée républicaine seront couronnées par les victoires de Valmy (20 septembre 1792) et de Jemmapes (6 novembre 1792). Dans la 4<sup>e</sup> compagnie du bataillon des volontaires du département de Seine-et-Marne, en décembre 1792, on trouve trois Valençois : Étienne Cochois, Denis Berlin et Jean Rousseau, on peut tout à fait imaginer qu'ils aient participé à ces succès.

Malgré cela, la coalition européenne, après la défaite française à Neerwinden (Belgique) du 18 mars 1793,

se renforçait et un décret de la Convention du 1<sup>er</sup> février 1793 déclarant *la Patrie en danger* ordonna une réquisition d'hommes. Comme le semblant d'enthousiasme des années passées s'était dissipé, les communes furent invitées à procéder soit à des nominations soit à des tirages au sort avec possibilité de remplacement, certaines municipalités mirent à profit cette prescription pour se débarrasser des mauvais sujets. Le 23 août, nouvelle *levée en masse* d'un million d'hommes, elle est à l'origine du soulèvement Vendéen et les armées durent aller combattre à la fois l'étranger, mais aussi nos frères de Vendée. Depuis le 19 juin précédent, un décret dit de *l'amalgame* fondait les bataillons de volontaires dans les troupes de lignes, reconstituant ainsi l'organisation des armées royales.

En Seine-et-Marne, le 18 août 1793, une *levée* de 300 000 hommes de cavalerie, afin de former le contingent du District de Melun, fut ordonnée. La commune de Valence, forte alors de 642 habitants, dû fournir 6 volontaires. Le 5 septembre suivant, le rassemblement des conscrits est organisé à Machault, il tourna à l'émeute sous l'impulsion de deux habitants du lieu, les nommés Orive et Vincent qui refusaient de partir ; on réitérera le dimanche suivant sous la surveillance des gendarmes et d'un commissaire administrateur du District : le Valençois Edme-Jérôme Charré. Cinq Valençois partirent : Paul Sillard, Maurice Manceau, Nicolas Lheureux, Vincent Huguenin et Jacques Charré.

Acculés au départ, et en dépit des avis des autorités militaires transmis par les préfets aux municipalités, certains se firent déserteurs et s'enfuirent. Ce refus est largement perçu des autorités dans un rapport de juin 1795 qui établit qu'un soldat sur deux est un déserteur ; les gendarmes veillaient, certains étaient repris et venaient grossir les rangs des prisonniers de toutes origines, et l'insoumission s'installait, elle allait perdurer et s'intensifier en particulier après la

campagne de Russie. Nos Valençois aussi sont las de ces activités guerrières, ils aspirent au calme, la guerre ça va un peu, point trop tout de même. L'administration communale, sise alors au Châtelet-en-Brie, déplore depuis le début de germinal an VIII (avril 1800) que les jeunes gens sont de plus en plus nombreux à se soustraire à ces obligations et à inventer des échappatoires, à produire des certificats d'exemption comme les actes de mariages, les dispenses médicales, etc ; certains se verront confirmés dans leur foyer, d'autres déboutés.

Le 16 germinal an VIII (6 avril 1800), appelés au titre de « *complément de l'armée* » quatre Valençois : Théodore Filliot, Nicolas Lheureux, Nicolas Collignon et Claude Lefort, présentent une pétition afin de rester dans leur foyer. Le premier par une dispense provisoire, les trois autres par une dispense médicale qui leur avait été délivrée par le jury de sélection de Fontainebleau, le 27 fructidor an VII (13 septembre 1799). Les deux derniers seront dans un premier temps exemptés, cependant, ils durent eux aussi partir puisque le registre des délibérations du Conseil Municipal de Valence indique qu'aux dates respectives des 12 brumaire an IX (4 novembre 1800), du 14 prairial an IX (3 juin 1801) et pour le dernier 12 brumaire, l'armée vient de leur donner leur congé définitif. L'Administration n'était pas dupe quant à la validité de ces certificats médicaux, mais elle offrait des amnisties aux profiteurs pour peu qu'ils s'amendent (thermidor an X, juillet-août 1803). En fait, cette situation conduisit à un excès inverse ; le cas d'un Valençois en est très significatif. Jean-Baptiste Lamotte, sourd de naissance, fut et en dépit de force certificats et interventions attestant de cette infirmité, enrôlé début juin 1800 dans le 8<sup>e</sup> compagnie du 2<sup>e</sup> bataillon de Seine-et-Marne et n'obtint son congé définitif, signé du général Mortier, que le 8 octobre 1802, c'est-à-dire après la paix d'Amiens qui mettait fin, provisoirement, à la guerre avec l'Angleterre.

Les municipalités semblaient d'ailleurs contribuer à l'esprit de résistance puisque Valence, seule du canton, refuse de participer financièrement à l'équipement des conscrits (3 avril 1800).

Cet équipement était le suivant : « un habit, une veste, deux culottes, trois chemises, deux paires de bas, deux cols, deux paires de guêtres (une grise et une noire), un chapeau, deux paires de souliers, trois brosses, deux peignes, un sac de peau, un sac de toile, un fusil avec tire-bourre, un tournevis, une baïonnette, une giberne et banderole ». Le *Journal de Paris* de 1793 qui nous donne cet état, est bien optimiste, dans la réalité c'était plutôt l'indigence, l'intendance était, à tous égards, défailante, la Révolution ne sut pas se donner les moyens de ses ambitions (on l'avait déjà vu avec les lois sur l'enseignement, voir *Info-Valence*, hiver 2001, p. 51). Il est patent et reconnu que de nombreux contrats passés avec des fournisseurs d'effets militaires furent l'objet de trafics ; certains seront découverts et leurs auteurs condamnés. Ainsi, notre Valençois et administrateur au District de Melun, Edme-Jérôme Charré, fut-il compromis, il semblerait à son insu, dans une telle concussion (le parcours de vie de ce personnage est suffisamment atypique pour que nous lui consacrons ultérieurement une notice particulière).

### La conscription

Après la chute de Robespierre, le 9 thermidor an II (26 juillet 1794), la conscription s'impose aux dirigeants comme le seul moyen d'avoir un nombre suffisant de soldats à la disposition de la Nation en cas de besoin. Et, par la loi du 19 fructidor an VI (5 septembre 1798) appelée la loi Jourdan-Delbrel, elle fut rendue obligatoire pour tous les jeunes français de 20 ans, la durée de service étant de cinq années. On institua, le 28 germinal an VII (17 avril 1799) le tirage au sort assorti de possibilités de remplacement, ce qui généra rapidement un déplorable commerce humain. Cette loi et ses

dispositions annexes subsistèrent sous le Consulat et l'Empire, le remplacement persistera jusqu'en 1872.

Mais, la situation de guerre perdue, à nos frontières et les besoins inhérents à ces risques, balaient les motifs d'exemption de tous ordres avancés par les réfractaires.

Tel Jacques-Pierre Tissier, conscrit de l'an X qui, réformé le 3 nivôse an XI (24 décembre 1802) grâce à la déclaration de 2 officiers de santé de la commune attestant qu'il avait « la vue fourbe », fut contraint de partir et l'intervention du maire Claude-Denis Poan de Villiers, affirmant que ce handicap lui interdisait toute activité professionnelle, resta vaine. Cependant, quelle carrière ! Arrivé au corps, c'est-à-dire le 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie à pied, le 17 thermidor de l'an XI (5 août 1803), il fut affecté comme 2<sup>e</sup> canonnier au sein de la 1<sup>er</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> bataillon où il retrouva de nombreux Seine-et-Marnais. Dans ce régiment, et après avoir changé plusieurs fois de compagnie, il fut promu 1<sup>er</sup> canonnier le 1<sup>er</sup> pluviôse de l'an XIII (21 janvier 1805). Il inscrit à son actif toutes les campagnes napoléoniennes de l'an XII (1803-1804) à 1812 qui vont le mener un peu partout en Europe. Mais, lors du siège de Badajoz (Espagne, sur la Guardiana, près de la frontière portugaise) dans la nuit du 6 au 7 avril 1812, il est fait prisonnier, comme 3 000 de ses camarades par les Anglo-Espagnols qui viennent de se rendre maîtres de la ville, enlevée un an plus tôt par les troupes du maréchal Soult. Tissier connu alors les geôles espagnoles durant deux années, il ne rentra en France que le 6 août 1814. Après un temps de réconfort près des siens, où on dut lui parler des combats de la bataille de Montereau le 18 février précédent, il repartit le 8 mai 1815, comme canonnier au 2<sup>e</sup> puis au 7<sup>e</sup> régiment d'artillerie. Deux mois plus tard, à l'image de beaucoup de ceux qui avaient suivi le *Petit Caporal* (Napoléon 1<sup>er</sup> avait abdiqué le 6 avril 1814) et qui lui restaient fidèles, il déserta. Et il conviendra d'envisager ici

ce mot sans dédain, car en fait leur départ ne faisait qu'anticiper la dissolution de leurs régiments qui intervint dans les semaines qui suivirent, le roi Louis XVIII n'était pas un guerrier.

Il revint au village songeant à s'établir ; cela lui fut peut être facile avec ses yeux bleus, ses cheveux blonds, son fin visage et son mètre soixante quinze, aurolé de quelques miettes de gloires napoléoniennes. Le 14 novembre 1815, il convolait en juste noces avec une Valençoise de 23 ans (il en avait 34) Marie-Madeleine Farges. Et ils cultivèrent leurs vignes comme l'avaient fait leurs parents avant eux. Ils eurent deux filles et trois fils. Il s'éteignit le 3 mars 1843, bien avant que la fameuse médaille n'ait vu le jour, il l'aurait méritée. Quant aux officiers de santé de Valence, on est en droit de s'interroger sur le bien fondé du fameux certificat d'exemption !

#### **La chasse aux envahisseurs**

Lorsque le manque de soldats se fit cruellement sentir, en particulier dès 1809, alors que la chasse à l'Anglais était à l'ordre du jour, on enrôla ceux de la Garde Nationale. Deux gardes valençois volontaires se présentent le 18 août 1809 : les citoyens Biche et Bricard ; mais, fin octobre, Biche a déjà déserté et Valence doit fournir un autre *volontaire* ; le tirage au sort désignera Claude Songeux.

Afin d'éviter de tirer un mauvais numéro, on se transmettait de conscrit en conscrit, la prière suivante qui est venue jusqu'à nous grâce à un ancien curé du village, l'abbé Cambon qui la tenait lui-même d'un vieil habitant du lieu : « *Seigneur qui n'avez pas voulu que votre robe fut déchirée, mais qu'elle fut jetée au sort, Seigneur faites-moi la grâce, moi qui tire aujourd'hui que je soit exempt, Seigneur, exemptez-moi, Seigneur, exemptez-moi, Seigneur, exemptez-moi, s'il vous plaît* ». Cette requête devait s'accompagner d'une neuvaine de cinq Pater et cinq Ave Maria, en commençant celle-ci pour qu'elle finisse le jour du

tirage et réitérer la prière en accomplissant le geste du tirage. En certains lieux, on avait recours à d'autres expédients : mutilations (dents, doigts...), faux papiers, pratiques superstitieuses, pèlerinages, il en fut même, fatalistes et résignés, qui firent célébrer leurs funérailles avant leur départ !

En décembre 1813, lors d'une levée en masse de 300 000 hommes destinée à repousser les envahisseurs alliés, ceux que Napoléon et ses hommes battront à Montereau le 18 février 1814, le maire Jean-Baptiste Morand, dût annuler un mariage la veille de la célébration, le futur marié, Louis-Marie Seillier, 27 ans de l'Écluse (aujourd'hui commune de Pamfou), retardait son mariage avec une lingère valençoise de 19 ans : il devait partir. Lors de cette bataille de Montereau, de nombreux Gardes Nationaux originaires de la Sarthe, blessés, viendront mourir dans les granges valençaises.

Et l'épopée napoléonienne prend fin, mais nos Valençois ne veulent toujours pas partir ni, comme Tissier, continuer le combat. Dans la classe 1815, parmi onze conscrits il y en a encore six qui ont des excuses médicales et un vigneron, Laurent Doyen « *réclame ayant un frère en activité de service* ». Quant à celui, dont l'histoire n'a pas retenu le nom, qui ne mesurait que 1,39 m, alors que la taille minimum requise était de 1,54 m, il sera, comme les autres, enrôlé.

Un état, trop imprécis, de nos conscrits de 1812, indique qu'il y avait cinq blonds, trois bruns, trois châains ; neuf avaient les yeux gris-bleus et deux les yeux « *jeunes* ».

#### **Médailleurs valençois**

Après toutes ces guerres de la Révolution et de l'Empire, les anciens militaires Valençois qui survivent 50 ans après vont voir leurs mérites reconnus. On connaît leurs noms grâce à la liste du maire Loiseaux, mais d'autres, bien que brillants militaires ne la reçurent pas, car déjà



décédés ou peut être partis ailleurs, dans un autre village.

Ainsi en fut-il de Jean-Baptiste Bernard Séjourné, frère de notre instituteur (voir *Info-Valence*, hiver 2001). Il entra au 1<sup>er</sup> régiment de dragons en 1798, il fut libéré avec le grade de lieutenant en septembre 1815. Il fit les campagnes de la Grande Armée : en Italie, en Autriche, en Prusse, en Pologne, en Espagne, au Portugal, en Saxe...fut blessé à la main gauche, eut quatre chevaux tués sous lui. Prisonnier en janvier 1814, il connut les prisons en Bohême. Il revint dans ses foyers, jouissant d'une demi-solde de lieutenant de lanciers en juin 1815, ayant le « *tempérament usé par les fatigues de la guerre* ». Grâce à ses 16 ans 9 mois et 20 jours de service, il reçut une pension de 450 francs et reprit du service à Valence le 21 août 1830, comme commandant de notre Garde Nationale avec le grade de capitaine.

L'année suivante, il reçut les félicitations du duc d'Orléans, fils du roi Louis-Philippe qui, de passage à Valence, avait remarqué la tenue et le zèle de la garde valençaise lorsqu'elle lui avait rendu les honneurs. Fatigué, il se retirera en 1832 et il vécut paisiblement en évoquant ses campagnes avec d'autres soldats, certainement moins brillants que lui, lorsqu'il leur vendait du tabac car il était notre buraliste (habitait la maison aujourd'hui incluse dans le CADA, au coin de la ruelle face à la boucherie, où vécurent autrefois M. et Mme Lauverjon). Vers 1857, il quitta Valence et nous perdons sa trace.

On ignore où et par qui eut lieu la remise des décorations de nos « *grognards* », mais il y a tout lieu de penser qu'elle leur fut distribuée par le maire du village ; celui-ci dans un courrier adressé au préfet le 9 novembre 1857, indique qu'il a « *...renvoié au maire du Châtelet-en-Brie le récépissé de la médaille d'Aubry.* » (Joseph Aubry installé comme aubergiste dans ce qui est aujourd'hui *La Côte St Hubert*).

Certains reçurent des rentes de l'État, grâce à l'association Ste Hélène, comme François-Marc Mouton, simple manouvrier qui est dans la plus complète indigence en septembre 1859, et pour lequel le maire avait beaucoup sollicité le préfet ; ce valeureux Valençois combattit à Wagram où il fut blessé, et à nouveau durant la campagne de France. Et puis cet autre encore, Jacques Biche, le frère du déserteur de 1809 qui bien que n'ayant fait qu'une campagne d'à peine quatre mois, au cours de laquelle il fut mis hors d'état de combattre par trois blessures, dut à l'éloquence du maire Loiseaux, dans sa demande du 10 mai 1861, d'obtenir dans les jours qui suivirent un secours de 20 francs.

### **Asile Napoléon**

Dans le même objectif que la médaille de Sainte-Hélène, point d'orgue de la reconnaissance impériale, un symbole fort aux yeux de la Nation entière et l'association du même nom, l'Empereur Napoléon III avait déjà, dès 1851 envers les anciens grognards de son oncle, entamé son œuvre d'aide et de reconnaissance par plusieurs décrets instituant des secours financiers à l'égard des nécessiteux des guerres passées, notamment celui du 14 décembre 1851 où Napoléon III leur avait alloué un secours de 270 000 francs (n'oublions pas que les caisses de retraites n'existaient pas encore). Mais il souhaitait aller plus loin, car si l'association pourvoyait en partie aux gênes financières, le geste n'était que ponctuel, on le voit par la lecture de la requête du maire Loiseaux qui laisse penser que ce Jacques Biche, tout comme Marc Mouton, était vraiment dans un état de grande précarité justifiant ces demandes, cela restait insuffisant au regard d'une détresse physique et des handicaps, parfois liés aux blessures des combats.

Par sa volonté, un asile Napoléon fut inauguré à Montereau, le 2 septembre 1856 ; sa vocation était de recevoir les survivants seine-et-marnais de la Grande

Armée dans l'indigence, souvent souffrants, parfois à l'extrémité de leur vie. Les candidatures étaient déposées auprès du préfet qui statuait. Les places étaient recherchées, il y avait une liste d'attente car seulement six lits étaient mis à disposition lors de l'ouverture, installés dans l'aile gauche du bâtiment de l'hôpital actuel (bâtiment situé à droite de l'entrée principale) et au rez-de-chaussée ; trois places supplémentaires seront ajoutées en 1861. Dans l'hôpital placé sous l'autorité des sœurs de la Charité, la cohabitation avec les pensionnaires, dont certains avaient un caractère bien trempé, était parfois difficile, mais leur dévouement envers ces vétérans était si grand que les différends s'aplanissaient rapidement. Les communes de résidence de chaque heureux élu devaient pourvoir au trousseau, s'il ne le peut lui-même et à son financement s'il est totalement indigent. Cependant, certaines municipalités refuseront leur aide, comme ce fut le cas, en novembre 1877, de la part de la ville de Montereau envers un dénommé Cornu.

En entrant dans l'établissement, le pensionnaire se devait de lui abandonner ses revenus (pensions, secours...) et fournir *deux paires de draps, six chemises, douze mouchoirs, deux cols ou cravates, trois paires de bas de laine, trois paires de bas de coton, deux bonnets, deux paires de souliers, une brosse à vêtements, à cheveux, un peigne, un couteau.*

L'hôpital de Montereau n'étant pas riche, ne pouvait subvenir aux frais, en conséquence les aides départementales y pourvoyaient. Chaque trimestre, l'économe transmettait au préfet un état financier concernant les pensionnaires.

À partir de 1870, les demandes peu à peu se tarirent et l'asile s'éteindra par disparition des candidats.

### **Napoléon 1<sup>er</sup> « marieur »**

Napoléon 1<sup>er</sup> avait déjà, en son temps de gloire, perçut les difficultés auxquelles certains de ses vieux soldats seraient confrontés au crépuscule de leur

vie, sans le secours d'une famille que les absences dues aux campagnes militaires, ne leur avaient pas permis de fonder. Aussi, un décret impérial du 25 mars 1810, instituait « *...que les militaires en retraite et ayant fait une campagne au moins, soient mariés...avec des filles auxquelles il [sera] accordé une dot de 600 francs...* ». Cette instruction avait déjà émise en 1807 alors que l'Empereur était à son apogée ; les préfets étaient chargés de la faire appliquer. Devant le coût de cette mesure, elle ne pouvait s'appliquer qu'aux villes dont le revenu était supérieur à 10 000 francs. Cette prescription, touchant si intimement la vie privée peut, à nos yeux du XXI<sup>e</sup> siècle, paraître surprenante. Cependant, replacée dans le contexte du temps, elle n'a pas de caractère dérangeant, les anciennes sociétés n'admettant guère le célibat puisque la stabilité de celles-ci reposait sur des cellules familiales structurées, dans le cadre d'us et coutumes ancestrales. Ce décret allait donc dans le sens normal du cours de la vie.

Mais, c'était ignorer un élément perturbateur à sa réalisation : le caractère trop indépendant de ces vieux militaires. Et, si pour les municipalités le recrutement des jeunes *filles sages* s'avéra aisé, il n'en fut pas de même avec les heureux élus, beaucoup n'acceptant pas d'aliéner leur indépendance, fut-ce pour complaire à leur Empereur ; et cette main tendue impériale n'eut pas le résultat escompté. On s'étonne même, au regard des si nombreuses études passées consacrées au grand homme, que cette disposition soit passée quasi inaperçue.

L'âge étant venu avec toutes ses vicissitudes, certains vétérans eurent le privilège d'être admis à l'asile Napoléon de Montereau (nous ignorons si une fondation identique vit le jour dans d'autres départements).

### **La statue de Napoléon Ier**

Les braves « *grognaards* » Monterelais, tout comme ceux de Valence, durent être fortement émus en ce dimanche

18 août 1867, alors qu'était dévoilée, sur la pointe du confluent de l'Yonne et de la Seine, une statue équestre en bronze de l'Empereur Napoléon 1<sup>er</sup>.

Posée sur un socle en granit de Belgique, les deux côtés de son piédestal sont ornés de deux bas-reliefs, également en bronze et représentant « ...le brave Pajol à la tête de sa cavalerie [qui] culbute dans la Seine et l'Yonne les Autrichiens et Wutembergeois. ». L'Empereur, à cheval, montre du doigt l'Est d'où arrivaient les troupes coalisées qu'il allait battre en ce mémorable 18 février 1814. Cette oeuvre est celle de Charles-Pierre-Victor Pajol, fils du général héros de ce jour là dont la charge de cavalerie sur le pont assura la victoire à l'Empereur sur les alliés européens, à l'issue de la campagne de France.

La statue arriva à Montereau le 7 août 1867, à 9 heures du matin, convoyée depuis Paris via Valence. La Garde Nationale valençaise, section des pompiers en tête, était allée la réceptionner au Châtelet-en-Brie. Ils l'escortèrent jusqu'à la place du village où ils montèrent une garde nocturne vigilante. Le lendemain, ils la conduisirent jusqu'aux limites du territoire de Valence et de Montereau où ils passèrent l'autorité à leurs homologues monterelais.

Un décret impérial, en date du 16 avril 1864, avait autorisé une souscription publique pour la réalisation de cette statue, en conséquence les participations des citoyens étaient les bienvenues et chacune des municipalités du département furent conviées à verser leur obole. La collecte ne semble pas avoir réuni tous les suffrages espérés puisque le Conseil municipal de Montereau décide le 2 mai 1866 de créer une commission municipale afin de se rendre au domicile des Monterelais pour quêter.

L'inauguration de la statue eut lieu le 18 août suivant, en présence de nombreuses personnalités : M. de Béville, représentant l'Empereur, M. de Beauverger, député de l'arrondissement, le

général Pajol, fils de l'illustre héros et sculpteur de la statue, monseigneur Auguste Allou, évêque de Meaux, le maire de la ville M. Lebeuf de Montgermont, le vicomte de Versain, préfet du département, les sous-préfets de Fontainebleau et de Provins, M. de Courey, conseiller général. La ville était pavoisée et illuminée, la foule imposante ; des salves d'artillerie marquèrent l'arrivée du cortège des autorités défilant dans une haie d'honneur de 2 500 pompiers.

Autour du piédestal, quatre braves « grognards » en uniforme flambant neuf « qui n'avaient jamais vu le feu » (remarque de l'historien monterelais Paul Quesvers dans son journal), montaient la garde.

Après les habituels discours et la bénédiction de l'assistance par monseigneur l'évêque de Meaux, le comte Pajol reçut de la ville une montre sertie de diamants d'une valeur de 900 francs, peut-être était-ce le reliquat de la quête monterelaise ! Un parisien, employé des postes mais néanmoins poète, vint déclamer quelques vers emphatiques ponctués d'un subit évanouissement auquel les dames de l'assistance vinrent apporter le secours de leurs flacons de sels ! Les sociétés de musique et les chorales donnèrent le meilleur d'elles-mêmes. Un vaste banquet accueillit sur les Noues, à 20 heures 300 couverts, au son des sociétés de musique où de nombreux et grandiloquents toasts furent portés. De multiples lampions éclairèrent le bal, après la retraite aux flambeaux et un feu d'artifice. Le lendemain, les festivités se poursuivirent par des jeux, des joutes nautiques, un concert sur l'eau, terminées par une retraite aux flambeaux et un re-bal.

Tout le monde était ravi. Certains néanmoins, exprimèrent leurs regrets et même leur amertume, pourquoi le gouvernement n'avait-il profité cette belle fête pour attribuer quelques prestigieux rubans, M. le Maire de Montereau, déjà chevalier de la Légion d'Honneur, aurait

pu être élevé au grade supérieur ! On estima que c'était un regrettable impair.

La tête encore pleine de ces deux inoubliables journées, certains se prirent à trouver et même à dire combien ils trouvaient cette statue laide et reconnaissons que Napoléon 1<sup>er</sup> n'y est guère à son avantage. Un « courageux », mais mystérieux monterelais exprima cette constatation par un petit billet anonyme envoyé à chaque conseiller municipal, ainsi rédigé : « *Si feu le petit caporal/ fut pendant sa vie aussi mal/ et aussi laid que sa statue/ offerte hier à notre vue/ rien d'étonnant qu'il ait jadis/ toujours fait fuir les ennemis* ». Les réactions furent partagées entre le rire et l'indignation. Les Français sont d'incorrigibles râleurs, c'est bien connu.

En janvier qui suivit l'installation de la statue, un homme de l'art, sculpteur de profession, passant un jour à Montereau, alla observer le monument. Un moment pensif, il fit cette remarque, l'œil

allumé d'une étincelle amusée : « *Je savais que Tanguy du Chatel avait assassiné Jean sans Peur sur le pont de Montereau* (nous avons vu ce qu'il convenait de penser de cette assertion lors de la conférence qui nous a réunis dans la salle Richelieu le 9 avril dernier !) *mais j'ignorais que Pajol y eut massacré l'Empereur Napoléon 1<sup>er</sup>* ». Quant à l'historien monterelais Paul Quesvers, il ne se priva pas d'exprimer avec la verve caustique et acérée qui le caractérisait, son opinion sur ces manifestations trop clinquantes et par certains côtés même un peu ridicules.

Voilà un petit voyage dans le temps où nous nous sommes, il est vrai, un peu écartés de Valence, mais nos liens historiques avec la ville voisine sont si anciens que cette immixtion dans les affaires monterelaises est presque normale.

Liste des médaillés Valençois :

Pierre-Isidore FARGES  
Claude PELLETIER  
Étienne BACHIGNARD  
Claude PÉQUENARD  
Louis-Vincent LECOQ

Joseph AUBRY  
Pierre-Sébastien FÉNISSE  
Augustin BLONDEAU  
Pierre-Antoine CLÉMENT  
François-Marc MOUTON

Laurent DOYEN  
Jacques BICHE  
Edme-Nicolas DAUVERGNE  
François-Octavien COLUCHE  
Louis-François THOMAS.

D. et D. BULLOT  
Mars 2005

## NOS ARTISANS – COMMERÇANTS – ENTREPRISES

<b>Guy SKIRKA</b> <i>Boucherie-Charcuterie</i> (accepte la carte bancaire)	13 rue André Taboulet 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.81.14
<b>Karine et Xavier COLLARD</b> <i>L'Etape de Valence</i>	1 place de l'Eglise 77830 VALENCE EN BRIE	01.60.70.66.11
<b>Christophe-François PERREAU</b> <i>Sculpteur sur Bois</i>	8 rue d'Echouboulains 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.81.37
<b>Jean-Louis GODARD</b> <i>Assistance Haute Pression</i>	19 rue Emile Parquet 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.89.22
<b>Gérard CHANCE</b> <i>Sculpteur</i>	14 rue Octave Rousseau 77830 VALENCE EN BRIE	01.60.70.65.49
<b>Jean-Claude ROUSSEAU</b> <i>Fromages de Chèvre</i>	19 rue d'Echouboulains 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.80.97
<b>MERIEL Patrice</b> <i>Taxi toutes distances</i>	77130 MONTEREAU	01.64.32.47.67 06.07.49.93.51
<b>Pascal FRENCHÉ</b> <i>Spécialiste du Parquet</i>	6 rue Jean Haderer 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.88.13
<b>Fabrice HERBLOT</b> <i>Transport</i>	17 lot les Flamboyants 77830 VALENCE EN BRIE	
<b>Paul ROUSSEAU</b> <i>Laitier</i>	5 rue Octave Rousseau 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.81.42
<b>PRINGY PAYSAGE</b> <i>Paysagiste, fleuriste</i>	34 rue Octave Rousseau 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.88.80
<b>TISSIER Père et Fils</b> <i>Maçonnerie Générale</i>	17 rue Henri Pelle 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.81.21
<b>TRANSPORTS JACQUET</b>	13 rue Octave Rousseau 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.82.91
<b>Franck FOURNIER</b> <i>Entreprise de Peinture</i>	1 rue Henri Gelin 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.84.74
<b>Adelino ANTONIO</b> <i>Plâtrerie</i>	13 rue Henri Gelin 77830 VALENCE EN BRIE	01.60.70.66.24
<b>Madame MIGNONNEAU</b> <i>Artiste-Peintre</i>	2 rue Max Lafon 77830 VALENCE EN BRIE	
<b>SUPERETTE DE L'EGLISE</b> <i>Epicerie-Dépôt de pain-Livraison à domicile-journaux</i>	2 place de l'Eglise 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.83.62





# N'OUBLIEZ PAS !!

# Saint Nicolas

Madame, Monsieur,

Chaque année, notre municipalité organise la Saint Nicolas.

**Les enfants concernés sont ceux nés entre le 1<sup>er</sup> Janvier 1994 et le début décembre 2005.**

Pour nous faciliter le recensement, et vous faire parvenir prochainement les plaquettes qui vous permettront de faire le choix du ou des jouets pour votre enfant ou vos enfants que Saint Nicolas distribuera, merci de retourner le coupon ci-dessous

**avant le 18 juillet 2005**

Passé ce délai, nous ne pourrons plus prendre en compte les inscriptions. Vous comprendrez que les commandes doivent être passées rapidement.

Valence-en-Brie, le 20 juin 2005

Le Maire,  
S. VAUCOULEUR

---

**SAINT NICOLAS 2005**  
coupon à retourner en Mairie avant le 18 juillet 2005

Nom de famille.....

Adresse.....

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	SEXE

Si un enfant est prévu dans l'année, indiquez-nous la date de naissance approximative